

PER

R-382

CON

REVUE DOMINICAINE



R. P. Arthur-G. ALBERT, O. P. L'Eucharistie, source de notre vie divine.

R. P. Th.-M. CHARLAND, O. P. Noël et l'Epiphanie.

R. P. Louis LACHANCE, O. P. La philosophie chrétienne.

R. P. Julien PEGHAIRE, C. S. Sp. Philosophie chrétienne ou Philosophes chrétiens?

R. P. Ray.-M. CHARLAND, O. P. Consultation canonique.

LE SENS DES FAITS. — Un congrès d'Action catholique, par le R. P. LAURIN. — Le congrès de l'ACFAS, par H. BASTIEN. — Dans l'Ordre: Une conférence du Rme P. Gillet à Vienne. — Nouvelles diverses. — Avis important, par Fra DOMENICO.

L'ESPRIT DES LIVRES. — Boudou: *Actes des Apôtres* (H. D.) Vloberg: *La Vierge et l'Enfant dans l'art français* (J. de V.) Archambault: *Pour un catholicisme conquérant* (T.-M. L.) Dassonville: *Les grandes heures de la famille* (J.-M. L.) Mlle Grisé: *Médailles de cire* (A. S. P.) Table des matières.

REDACTION ET ADMINISTRATION
5375, Avenue N.-D. de Grâce, Montréal.

Revue Dominicaine

Publiée mensuellement

Directeur: R. P. M.-A. LAMARCHE, O. P.

Conseil de Rédaction: RR. PP. CESLAS
FOREST, BENOÎT MAILLOUX, RAYMOND
VOYER, THOMAS-MARIE LAMARCHE, AL-
BERT SAINT-PIERRE, O. P.

ABONNEMENTS (payables d'avance).

Au Canada: \$2.00 — A l'étranger: \$2.25

Avec le *Rosaire*: 25 sous en plus par an.

La Revue Dominicaine publie des articles touchant les Ecritures, la théologie, l'apologétique ou le droit canon, et même des études de philosophie, d'art, de littérature, de sociologie ou d'histoire, pourvu que la religion ou la morale y soit concernée.

La Revue Dominicaine n'a pas de spécialité proprement dite dans le domaine religieux, mais elle accorde une attention particulière aux questions d'apologétique et aux problèmes de société, envisagés surtout au point de vue canadien.

La Revue Dominicaine publie des recensions et diverses chroniques, en s'attachant moins au récit des faits et à l'analyse des ouvrages qu'à leur signification d'ensemble.

La Revue Dominicaine ne sera pas responsable des écrits des collaborateurs étrangers à l'Ordre de Saint-Dominique.

Prière d'adresser les communications littéraires: manuscrits, volumes, etc., au R. P. M.-A. Lamarche, O. P., 5375, Avenue Notre-Dame de Grâce, Montréal; et les communications administratives: abonnements, annonces, etc., à l'Oeuvre de Presse Dominicaine (même adresse.)

L. P. MORIN & FILS Enrg.

ENTREPRENEURS-MENUISIERS

MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES, MOULURES, DECOUPAGES, ETC., ETC.

Spécialité:

Bancs d'Eglises, de Sacristies et d'Ecoles

Tout ouvrage fait promptement. Satisfactlon garantie.

Coin des rues

St-Joseph et St-Antoine

- - -

St-Hyacinthe, P. Q.

LA CORDONNERIE J. A. LEMAY

REPARATIONS GENERALES

PRIX RAISONNABLES — SATISFACTION GARANTIE

212, RUE CASCADES

—

SAINT-HYACINTHE

Tél. 525

E. A. GENDRON

PEINTRE — DECORATEUR

Peintures, Huiles, Vernis — Tapisseries, Electricité, Vitres

244, RUE CASCADES,

—

SAINT-HYACINTHE

Téléphone 500

LOUIS BOURGEOIS Limitée

FERRONNERIE EN GROS ET DETAIL

104-110, St-Antoine — 67-61, St-Simon,

—

Saint-Hyacinthe

F. DAOUST, gérant

Téléphone 59-w

LA COMPAGNIE D'EAU MINERALE

Propriétaire du célèbre PHILUDOR

148, RUE CONCORDE

—

SAINT-HYACINTHE

Téléphone: CRescent 2734.

M. J-ALBERT LARUE

ARCHITECTE

A. A. P. Q.

5711 RUE DUROCHER

MONTREAL

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

Lisez «La Survivance»

L'organe officiel de l'Association canadienne-française de l'Alberta

Cet hebdomadaire canadien-français est le plus éloigné de la province-mère. Si vous voulez être renseigné sur l'œuvre de survivance nationale et religieuse à laquelle s'emploient les Franco-Albertains, abonnez-vous à leur porte-parole.

Prix de l'abonnement: \$2.00 par année

LA SURVIVANCE, 9664, avenue Jasper, Edmonton, Alta.

Téléphone Bell 310

Carrosse No 2

JOSEPH BERTRAND

COCHER

Entrepreneur de Pompes funèbres

30, RUE LAFRAMBOISE, — SAINT-HYACINTHE

Ecuries de louage, carrosses simples et doubles pour mariages, baptêmes.
Automobile. EXPRESS

Pharmacie L. P. GAUCHER

Bachelier en Pharmacie

GROS et DETAIL

223, RUE CASCADES, — SAINT-HYACINTHE

Téléphone 86

Tél. Bureau: 95

ERNEST J. CHARTIER

Commerçant de

BOIS et CHARBON

123, RUE GIROUARD — SAINT-HYACINTHE

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

UN MOYEN D'AIDER NOS MISSIONS
S'ABONNER OU ABONNER UN AMI

A

LE ROSAIRE

REVUE MENSUELLE

Prix:	Canada,	par la poste		.35
	—	par zélatrice		.25
	Etats-Unis,	par la poste		.50
	—	par zélatrice		.40

ET VOUS AIDEREZ NOS MISSIONS
EN LES FAISANT CONNAITRE ET AIMER

Tél. Résidence 244-w. (Le soir) Résidence 244-J.

Bureau: 88

Maison établie en 1879

A. BLONDIN Limitée

"INSUL-BOARD" — BOIS DE CONSTRUCTION

FOURNISSEURS EN GROS

Plomberie, Chauffage et Matériel de Construction, Peinture et Vernis

115, rue Cascades, — — Saint-Hyacinthe

Tél. Bell 271

LAFRANCE & SYLVESTRE

Négociants et Importateurs d'Epicerie en gros

120, rue Saint-Antoine, — Saint-Hyacinthe

HENRI RAYMOND & CIE

ASSURANCE-FEU

Représentant les meilleures compagnies non tarifées

Tél. 259 — Saint-Hyacinthe, Qué.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

AVEZ-VOUS PREVU

Que le Destin (même sans fatalité extraordinaire) peut, en vous enlevant soudain à l'affection des vôtres, les priver de leur soutien moral et matériel, compromettre leur avenir ou même les plonger dans le dénuement complet?

Qu'un capital supplémentaire — ou peut-être même le seul qui vous restera — à toucher inéluctablement à l'époque choisie, à l'heure de la retraite ou au début de votre vieillesse, est une agréable perspective?

Que les entreprises humaines dans lesquelles vous êtes intéressé sont faillibles, et qu'une mesure de prévoyance basée sur des certitudes mathématiques doit de toute manière retenir votre attention, quelle que soit votre situation actuelle?

Que l'éducation de vos enfants, l'avenir que vous entrevoyez pour eux, ainsi que pour votre femme et tous les vôtres, reposent, à l'heure actuelle, uniquement sur cette base si fragile qu'est votre propre existence?

Si vous l'avez prévu, qu'attendez-vous donc pour vous assurer dans

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS CANADIENS-FRANÇAIS

La plus forte Société française en Amérique

Qui vous libèrera de tous soucis, sans charge excessive?

La Société des Artisans Canadiens-Français

Société mutuelle astreinte aux mêmes obligations légales de sécurité que les Compagnies commerciales.

VIE, ACCIDENT, MALADIE, INVALIDITE, RENTES VIAGERES.

Tous les bénéfices réalisés, au lieu d'être distribués à des actionnaires, vont directement aux assurés eux mêmes.

850 succursales et bureaux de perception au Canada et aux Etats-Unis.

Siège social: MONTREAL.

Réserve accumulée: plus de \$13,500,000.00 Bénéfices payés, depuis la fondation \$18,500,000.00. Dividendes payés aux sociétaires durant l'année 1932: \$89,164.36

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

L'Eucharistie, source de notre vie divine

Il y a deux êtres en nous : l'être humain et l'être surnaturel. L'un vit des choses de la terre, l'autre des richesses du ciel. « Une nature raisonnable pourvue de plusieurs groupes de facultés, solidaires mais hiérarchisées » ⁽¹⁾ : voilà l'homme naturel. Un être intelligent comblé d'un don divin sanctificateur d'où dérive la charité qui s'épanouit à son tour en toutes espèces de bonnes œuvres en vue de l'éternelle béatitude : tel est le chrétien, l'homme surnaturel, qui est, par rapport au premier, d'un ordre infiniment supérieur, bien qu'établi d'après une formule analogue.

S'il y a deux êtres, il y a donc aussi deux vies en nous : la vie naturelle et la vie surnaturelle. Or, dans le domaine de la grâce, comme dans l'ordre de la nature, Dieu nous a gratifiés de tous les moyens nécessaires pour parvenir au but sublime qu'il nous a Lui-même assigné. Car la vie spirituelle surnaturelle, qu'Il veut nous voir vivre et qui consiste principalement dans l'accomplissement exact de la loi d'amour, est impossible sans le secours de sa grâce. Il était donc nécessaire que Dieu nous assurât cet aide divin, en instituant les sacrements, qui sont des instruments sacrés conformes à notre nature et par lesquels nous est communiquée la grâce de Jésus-Christ.

Certes, Dieu aurait pu établir d'autres moyens effica-

(1) Revue Appol. 1er mai 1924, T. 38, p. 130.

ces de sanctification, nous transmettre autrement sa grâce, ou encore, la conditionner au seul exercice des vertus. Mais étant donnée la déchéance de l'homme par le péché et les conséquences infiniment malheureuses qu'elle occasionna, Dieu, dans sa miséricordieuse bonté, décida de réparer cet oubli et de racheter au prix de son sang, sa créature privilégiée ⁽²⁾. C'est donc aux fins de subvenir à l'homme ruiné dans sa vie spirituelle et de perpétuer les surnaturels effets de la Rédemption, dans les âmes, jusqu'à la consommation des siècles, que le divin Sauveur donna à son Eglise des signes sensibles capables de produire en nous sa divine grâce, principe indispensable de notre vie surnaturelle.

Or, la Sainte Eucharistie est le centre, la fin des sept sacrements de l'Eglise Catholique, qui sont des « reliques vivantes » de l'Incarnation. Tous les autres sacrements sont ordonnés à l'Eucharistie comme à la perfection et à la consommation de notre vie surnaturelle terrestre. Engendrée par le saint baptême, développée et affermie par la confirmation, cette vie est en effet conservée et perfectionnée par le sacrement du Corps et du Sang de notre Sauveur, institué par le Christ Lui-même, pour la nutrition spirituelle des fidèles. Selon l'ordre de dignité, l'Eucharistie tient le premier rang par le nombre et la grandeur des mystères qu'elle renferme. *Elle est la plus excellente source de vie divine*, tant en raison de son contenu qu'en raison de sa signification.

* * *

Certains prétendent que la Sainte Eucharistie, loin de causer une grâce spéciale dans l'âme du communiant, n'y fait qu'exciter la foi. Fruit des doctrines et de la mentalité protestantes, cette théorie ne peut être admise par des

(2) IIIa Q. 65, art. 1er et Q. 73, art. 1.

catholiques. Car c'est une vérité de foi définie que l'Eucharistie produit réellement la grâce sanctifiante en celui qui la reçoit avec les dispositions requises ⁽³⁾. Sans doute, elle ne remet pas directement les péchés mortels, surtout sans pénitence, mais elle verse dans l'âme du baptisé un baume réconfortant qui efface les fautes vénielles et les peines dues au péché, tout en y causant un regain de vie divine, gage des triomphes futurs.

Les passages des Livres Saints abondent où il est question de la grâce sanctifiante, participation réelle de la nature même de Dieu, source de la divine charité et vraie semence de gloire en nous. « Quiconque boit de cette eau aura encore soif, dit Jésus à la Samaritaine; mais celui qui boira l'eau que je lui donnerai, n'aura plus jamais soif; au contraire l'eau que je lui donnerai, deviendra en lui une source d'eau jaillissant jusqu'à la vie éternelle » ⁽⁴⁾. Et la grâce, c'est la vie, c'est la vie surnaturelle que nous communiquent les sacrements de la Loi Nouvelle.

« Et le pain que je donnerai, disait un jour Notre Seigneur à ses disciples, c'est ma chair pour le salut du monde » ⁽⁵⁾. Or point de salut ni de vie spirituelle divine sans la grâce sanctifiante. Par conséquent, le sacrement du Corps et du Sang de Jésus-Christ nous confère certainement cette grâce, afin que nous ayons la vie et que nous l'ayons toujours en abondance. Celui qui mange dignement de ce pain aura donc la vie en lui; il vivra éternellement.

* * *

Quatre principes font de la Sainte Eucharistie la plus excellente source de vie surnaturelle: le Christ qu'elle con-

⁽³⁾ Conc. de Trente. Sess. VII, Can. 5-8 et Sess. XIII, Can. 5.

⁽⁴⁾ S. Jean, IV-13, 14; traduction de Crampon (1923).

⁽⁵⁾ S. Jean, VI-51.

tient réellement, la Passion du Sauveur qu'elle représente et renouvelle mystérieusement, le mode sous lequel elle nous est donnée et qui est un symbole fécond, enfin la signification des Saintes Espèces. Or ces quatre éléments requièrent que l'Eucharistie produise toujours un accroissement de vie divine dans les âmes bien disposées qui la reçoivent ⁽⁶⁾.

Notre Seigneur Jésus-Christ réellement contenu dans cet auguste sacrement n'est-il pas, par sa divinité et son humanité, l'auteur même de la grâce? De même qu'en venant visiblement dans le monde, Il lui a apporté la vie divine, suivant cette parole de Saint Jean: « La grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ »; ainsi donc, en venant d'une manière sacramentelle dans nos âmes, notre divin Sauveur y opère la vie de la grâce, selon la promesse formelle qu'Il nous en a faite: « Celui qui me mange vivra aussi par Moi » ⁽⁷⁾.

Et cette abondante source de vie surnaturelle a reçu sa fécondité de la Croix. De sorte que ce qu'il nous est permis d'affirmer du Christ substantiellement contenu dans la Sainte Eucharistie, nous devons également le dire de sa Passion, cause efficiente de la vie divine en nous. Or la sainte Messe, qui est la célébration de l'Eucharistie, représente et renouvelle mystiquement sur nos autels la Passion du Christ. Et c'est par son immolation que Jésus-Christ nous a mérité le pardon de nos fautes et l'abondance de la vie de la grâce. Ne convenait-il pas que les fruits de sanctification et de salut que sa divine Passion a opérés dans le monde, la Sainte Eucharistie les reproduisît dans toutes les âmes des fidèles jusqu'à la consommation des siècles?

D'autre part la Sainte Eucharistie nous est donnée

⁽⁶⁾ S. Th. IIIa. Q. 79, art. 1.

⁽⁷⁾ S. Jean, I-17 et VI-58.

sous forme de nourriture spirituelle. Elle est le divin banquet de l'âme, l'aliment ineffable qui lui permet de vivre sa vie surnaturelle, tout comme la nourriture matérielle nous permet de vivre notre vie corporelle. De même que la nourriture soutient, augmente, répare notre vie divine et cause une certaine délectation en ce qui concerne la vie de notre corps; ainsi la Sainte Eucharistie soutient, augmente, répare notre vie divine et cause dans notre âme une joie spirituelle analogue à la joie causée dans le corps par un bon repas. C'est donc en toute vérité et avec une grande justesse que Jésus disait à ses Apôtres: « Ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage » ⁽⁸⁾.

C'est enfin la volonté de Dieu que cette divine nourriture et ce divin breuvage soient pour nous le symbole efficace de l'union qui doit exister, par l'amour et la concorde, entre la tête et les membres de la Sainte Eglise. Cette union est impossible sans la charité chrétienne dont la grâce sanctifiante est la source surabondante: car, c'est la divine justice de l'amour qui nous unit à Dieu et qui nous relie au Christ, tête de l'Eglise; c'est de cette amitié incomparable de bienveillance réciproque entre l'homme et Dieu que découle nécessairement le lien de vie surnaturelle unissant entre eux tous les membres vivants de l'assemblée des fidèles.

Or cette grâce d'union commune, extension de l'union divine dont les Saintes Espèces symbolisent l'indicible mystère, est l'effet pur et simple de l'Eucharistie que saint Augustin appelle sacrement d'amour, symbole d'unité, lien de charité. Si d'une part la grâce de l'Eucharistie est proprement une grâce de nutrition spirituelle; d'autre part, étant essentiellement ordonnée à la perfection de la charité, elle

⁽⁸⁾ S. Jean, VI, 55.

est en même temps une grâce d'union à Dieu dans l'amour comme le signifie la nature même des Saintes Espèces.

C'est pour nous rappeler ce mystère de l'union divine, que, suivant l'explication des Pères de l'Eglise, Notre Seigneur nous a donné son Corps et son Sang sous des symboles, où nous apercevons la multiplicité réduite à l'unité. Le pain se fabrique en effet de plusieurs grains de froment que l'on broie et que l'on pétrit ensemble; tandis que le vin s'extraît d'une multitude de grappes de raisin. Or rien de plus propre à exprimer les surnaturels effets que la Sainte Eucharistie produit en nous chaque fois que nous la recevons dignement. Elle entretient et conserve la vie surnaturelle de notre âme; elle porte la joie dans notre volonté; elle nous unit au corps mystique de Jésus-Christ qui est L'Eglise et nous rend ainsi participants de tous les mérites que le divin Sauveur et les saints ont acquis depuis le commencement du monde.

La Sainte Eucharistie nous unit donc, dès ici-bas, à la société des prédestinés et des saints, où la paix est entière, l'unité parfaite. De même que le pain se compose de plusieurs grains et le vin de plusieurs raisins; ainsi l'Eglise, Corps mystique du Christ, se compose de plusieurs membres. Or, nous sommes ces membres, et, à ce titre, nous appartenons tout ensemble à Jésus-Christ et à chacun de nos frères dans la foi. Par conséquent, il faut que nous vivions comme les membres d'un même corps, j'entends, dans la paix et la concorde, dans l'humilité, l'harmonie, la douceur et la charité; puisque, selon l'expression même de Saint Paul, nous sommes tous qu'un seul corps, nous tous qui participons à un même pain ⁽⁹⁾.

* * *

La véritable source de notre vie surnaturelle, la voilà :

⁽⁹⁾ I Cor. X, 17.

c'est l'Eucharistie. Combien de grâce de lumière et de vie ont en effet jailli, pour les âmes fidèles, de la divine Hostie! Que de destinées glorieuses ont reçu l'impulsion définitive de nos Saints Tabernacles! C'est l'Eucharistie qui a fait les saints à qui fut confié comme à des calices intangibles le germe de la fécondité du catholicisme; c'est par elle que nos cœurs seront enflammés d'amour et que nous serons amenés à embrasser une vie toute d'innocence et de pureté.

Car si une vraie faim spirituelle nous agenouille humblement à la table eucharistique, si nous nous approchons avec une confiance virile du Dieu des forts, bien que n'éprouvant point toujours, comme dit Baumann, ce que nous avons cru autrefois un indice de haute ferveur, le frissonnement d'une émotion pieuse, d'un indicible désir; nous aurons cependant la consolante certitude que Dieu Lui-Même vit en notre poitrine et que notre âme est emportée au-delà des apparences sensibles, puis divinement fondue comme une cire au milieu d'un brasier. Nous deviendrons alors, au moins pour quelques instants, selon le mot incomparable de l'Imitation, tout entier de feu, *totus ignitus*. Notre prière s'enflammera de cet amour immense qui trouve toujours des accents précis, efficaces et touchants pour nos défunts, pour nos frères sans foi, pour les âmes abandonnées et perdues. Nous éprouverons une joie surhumaine que nous désirerons secouer comme un flambeau sur l'Univers, nous étonnant que toutes les âmes ne partagent pas avec la nôtre, cet avant-goût du ciel, le banquet délicieux de l'Amour!

A.-G. ALBERT, O. P.

Ottawa, novembre 1933.

Noël et l'Épiphanie

Noël est tout particulièrement cher à l'Ordre de saint François et l'Épiphanie à celui de saint Dominique. Cette prédilection tient à une affinité profonde entre l'objet de ces fêtes et le caractère des deux grandes familles religieuses. Il était tout naturel que la religion du petit pauvre d'Assise fît sienne la fête de la naissance du Sauveur: nulle part la pauvreté n'est plus ostensible que dans les circonstances qui entourent cette naissance. Et, d'autre part, la fête de la manifestation du Verbe de vérité était toute désignée au choix de l'Ordre qui a pour devise *Veritas* et pour mission de défendre et de propager la vérité révélée. ⁽¹⁾ Rien d'arbitraire donc dans ce choix. Rien d'après coup non plus: il est remarquable que les deux Ordres ont manifesté dès leurs origines leur attrait pour ces fêtes. S'ils ne sont pour rien dans leur introduction dans la liturgie, ils ont toutefois contribué à leur développement dramatique au Moyen-Age. C'est cette part que nous voudrions faire connaître, après avoir retracé l'origine et le développement liturgique des deux fêtes. ⁽²⁾

⁽¹⁾ *Petite Année Dominicaine*, 6 janvier.

⁽²⁾ Nous n'apportons absolument rien qui puisse ressembler à une contribution personnelle à l'histoire de ces fêtes. Nous n'avons d'autre intention que celle de vulgariser les résultats des travaux parus sur la question, au bénéfice de ceux de nos lecteurs qui ne sont pas à même de l'étudier dans les livres. Nous avons puisé largement dans Amédée Gastoué: *Noël* (coll. *Science et religion*, n. 405), Paris, Bloud 1908, surtout dans E. Vacandard: *Etudes de critique et d'histoire religieuse*, 3ième série, 3-56, Paris, Gabalda, 1912, et nous avons tenu compte de la récente étude de Dom Bernard Botte, O. S. B.: *Les origines de la Noël et de l'Épiphanie*, (coll. *Textes et études liturgiques*, I) Louvain 1932.

ORIGINE

A-t-on toujours fêté Noël? Et la date du 25 décembre à laquelle nous célébrons cette fête est-elle l'anniversaire réel de la naissance du Sauveur? La réponse négative que nous donnons à ces deux questions ne manquera pas de surprendre; c'est pourtant la seule qu'autorise l'étude des documents historiques. La fête de Noël fut instituée à Rome entre les années 243 et 336. Elle ne figure pas dans le *De Pascha computus* qui date de 243. D'autre part la *Depositio martyrum*, un calendrier ecclésiastique composé en 354, porte: VIII Kal. Janu natus Christus in Bethleem Judeæ; et par ailleurs la table des anniversaires des martyrs faite en 336 par le même auteur place le commencement de l'année liturgique entre le 8 et le 27 décembre, très vraisemblablement le 25, le *Natale Domini*.

Cette apparition tardive n'a rien qui doive étonner, si on se rappelle comment s'est formée le calendrier liturgique. La liturgie primitive est toute concentrée autour de la mort et de la résurrection du Sauveur. C'est en souvenir de sa mort que les apôtres et leurs successeurs continuèrent dans le sacrifice eucharistique l'oblation du calvaire; c'est en souvenir de sa résurrection qu'ils ont substitué le dimanche au sabbat et la solennité de Pâques à la pâque juive. Pâques et la Pentecôte, qui étaient des fêtes hébraïques, ont pris un caractère chrétien, et Pâques est devenu le premier point cardinal de l'année liturgique.

C'est donc la victoire de Jésus sur la mort que les premiers chrétiens ont entendu honorer avant tout. Et les disciples du Sauveur eurent part à la gloire de leur maître. On ne se contenta pas d'enregistrer la date de la mort des martyrs; on célébra de bonne heure l'anniversaire de leur trépas par le sacrifice eucharistique offert sur leur tombeau: ce fut leur mort et non leur naissance qui devint leur *Natale*. Seuls les martyrs prirent place à côté du Sauveur, sur

le calendrier de l'Eglise pendant les premiers siècles. Ce fut plus tard — pas avant le IV^e siècle — que les simples confesseurs et même la très sainte Vierge Marie furent honorés par des observances festales. Ces remarques aideront à comprendre pourquoi l'Eglise n'a pas solennisé à l'origine l'anniversaire de la nativité de Jésus.

D'ailleurs on avait oublié, si jamais on l'avait sue, la date du jour où le Sauveur vint au monde. Nous en avons la preuve irrécusable. Aux environs de l'an 200 Clément d'Alexandrie raillait agréablement ceux qui poussaient la curiosité jusqu'à rechercher non seulement l'année mais encore le jour de la naissance du Christ. Quelques uns opinaient pour le 20 mai, d'autres pour le 19 ou 20 avril, d'autres encore pour le 19 novembre. Le *De Pascha computus* indiquait le 28 mars et les *Constitutions apostoliques* le 25 novembre. Tout cela prouve qu'il ne se célébrait pas, en ces temps, de fête de Noël; autrement les opinions contraires touchant la date réelle se seraient heurtées avec violence, et l'écho des discussions qui auraient eu lieu à ce sujet nous serait parvenu, comme il advint de la controverse pour la fixation de la fête de Pâques.

Comment donc l'église romaine, qui n'avait pas plus que les autres églises de tradition sur le jour de la naissance du Christ, est-elle arrivée à choisir le 25 décembre pour en célébrer l'anniversaire? Mgr Duchesne ⁽³⁾, estime qu'on est arrivé à la date de la naissance du Christ en partant de celle que l'on croyait être celle de sa mort. Cette dernière date ne peut être déterminée historiquement; les données fournies par les Evangiles et par la tradition ne suffisent pas à établir une solution certaine. De bonne heure, cependant, on s'évertua à résoudre le problème... des calculs privés aboutissaient au 21 mars, au 13 ou au 19 avril... Une solution plus généralement admise, c'est celle du 25

(3) *Origines du culte chrétien*, 3^{ième} éd. 1903, p. 261-263.

mars... Il ne faut pas croire pourtant que cette tradition ait un fondement historique. La Passion n'a certainement pas eu lieu un 25 mars. Ce jour a dû être choisi arbitrairement ou plutôt suggéré par sa coïncidence avec l'équinoxe (officiel) de printemps. La mort du Christ se trouvait ainsi tomber le jour même où, suivant une idée universellement répandue, le monde avait été créé. Une fois cette date obtenue et obtenue en partant de considérations astromonomico-symboliques, il est assez naturel que l'on s'en soit servi pour aboutir à une autre coïncidence. Le Christ n'a pu passer en terre qu'un nombre entier d'années; les fractions sont des imperfections qui ne cadrent pas avec le symbolisme des nombres; on est toujours porté à les éliminer le plus possible. Dès lors, l'Incarnation a dû avoir lieu le 25 mars, comme la Passion; et l'Incarnation étant comptée à partir du premier instant de la grossesse de Marie, la naissance doit avoir eu lieu le 25 décembre ».

Suivant cette hypothèse, c'est le 25 mars qui aurait commandé le 25 décembre. L'abbé Vacandard trouve plus naturel de penser qu'au contraire c'est le 25 décembre qui a commandé le 25 mars. Et le choix de cette date se justifie suffisamment par des raisons symbolico-astronomiques. Les prophètes avaient désigné le Messie futur sous le nom de « soleil de justice » ⁽⁴⁾. Ce titre symbolique et d'autres du même genre reviennent fréquemment dans la littérature chrétienne primitive. Dès lors, en l'absence de document qui fixât la naissance du Christ, pourquoi n'aurait-on pas songé tout simplement à la faire coïncider avec la renaissance annuelle du soleil matériel, c'est-à-dire avec le 25 décembre, jour auquel tombait le solstice d'hiver dans le calendrier romain de ce temps. D'autant plus que ce jour-là était celui du *Natalis Invicti*, fête païenne en l'honneur du soleil, symbolisé par Mithra. On peut être porté

(4) Malachie, IV, 2.

à croire que l'Eglise romaine choisit le 25 décembre pour faire concurrence au mithriacisme, et pour éviter des regrets aux nouveaux convertis qu'elle en détournait. Sans affirmer que l'idée de supplanter Mithra par le Christ dans l'esprit du peuple ait déterminé, à elle seule, le choix que l'autorité ecclésiastique fit de ce jour, il est très vraisemblable qu'elle y a contribué. C'était une habitude de l'Eglise romaine de détourner les fidèles de la célébration des fêtes païennes en y substituant des fêtes chrétiennes. La raison mystique et symbolique que nous avons donnée plus haut suffit sans doute. Mais les chrétiens furent trop heureux d'opposer au culte du *Sol Invictus* celui qu'ils adoraient sous le nom de « soleil véritable », de « soleil de justice ». C'est aussi l'explication de Dom Botte, O. S. B.

De Rome, la fête de Noël s'étendit insensiblement à toute la catholicité. Mais elle ne pénétra pas partout avec la même facilité. En Orient, par exemple, elle rencontra une fête rivale, celle de l'Epiphanie ou Théophanie (manifestation ou apparition divine). A quelle époque remontait cette dernière? Au témoignage de Clément d'Alexandrie, les sectateurs de Basilide célébraient, les uns le 10 janvier, les autres le 6, le jour du baptême du Seigneur par une solennité précédée d'une vigile ou veille passée à entendre des lectures. La fête se serait assez vite imposée à certaines églises orientales. Au IV^e siècle, elle était répandue à peu près dans tout l'Orient, et même en Espagne et en Gaule.

On commémorait spécialement la vision de saint Jean-Baptiste au moment où il versait l'eau sur Jésus. Ce fut en effet la première révélation de la divinité de Jésus, vis-à-vis du seul précurseur, et elle fut bientôt suivie du premier miracle du Christ aux noces de Cana. Autour de cette fête vint s'ajouter le souvenir des autres mystères qui s'y pouvaient rattacher, des autres premières manifestations de la personnalité du Rédempteur, comme l'adoration des

Mages et celle des bergers; par là, on fut amené à célébrer aussi la nativité du Christ, dont la grandeur l'emporta bientôt sur celle des autres sujets de la fête.

Pour quel motif les Orientaux avaient-ils choisi la date du 6 janvier? Mgr Duchesne reprend l'explication qu'il avait donnée pour la date de la fête de Noël et l'applique à l'Epiphanie. « Sozomène, dit-il, ⁽⁵⁾ mentionne une secte de montanistes qui célébraient la Pâque le 6 avril au lieu du 25 mars, en vertu de cette considération que le monde ayant été créé à l'équinoxe, c'est-à-dire, selon eux, le 24 mars, la première pleine lune du premier mois avait eu lieu quatorze jours plus tard, le 6 avril. Or, entre le 6 avril et le 6 janvier, il y a juste neuf mois, comme entre le 25 mars et le 25 décembre. La date grecque de la Nativité, le 6 janvier, se trouve ainsi en rapport avec un comput pascal fondé sur des considérations symboliques et astronomiques tout à fait semblables avec celui d'où l'on paraît avoir déduit la date 25 décembre ».

Cette argumentation, réplique l'abbé Vacandard, suppose que les Grecs entendaient commémorer dès l'origine, par la fête du 6 janvier, la naissance du Sauveur. Or l'Epiphanie existait à la date du 6 janvier, avant qu'il fut question d'y attacher le souvenir de la Nativité. Ce n'est que par une sorte d'agglomération de souvenirs que l'anniversaire de la naissance du Christ fut célébré ce même jour. Ce n'est donc pas la date de la création ou de la pâque qui suggéra celle du 6 janvier. Si les Grecs ont fini par fixer à ce jour la nativité, il y a lieu d'en chercher ailleurs la raison, et il nous semble que cette raison, les Evangiles l'insinuent. Saint Luc (III, 23) nous dit que Jésus, lorsqu'il reçut le baptême, « commençait environ sa trentième année ». Les Orientaux ont calculé en chiffres ronds. Comme ils commémoraient le baptême du Sauveur le 6 janvier,

⁽⁵⁾ 1. c. 264.

ils adoptèrent la même date pour commémorer sa naissance. La coïncidence était pour ainsi dire toute indiquée.

Dom Botte ne partage pas ces vues simplistes. Selon lui, l'Épiphanie orientale a été primitivement fête de la Nativité. Elle s'est opposée, comme la Noël en occident, à une fête païenne, celle de la naissance d'un dieu identifié avec le soleil. Elle était fixée au 6 janvier, en rapport avec une ancienne date du solstice d'hiver. On a joint, dans certaines contrées, le souvenir du baptême de Jésus à celui de sa naissance. Et lorsqu'on accepta la fête de Noël, l'Épiphanie devint exclusivement fête du baptême.

Malgré les fougueuses observations que fit saint Jérôme, dans un sermon à Bethléem vers 410, l'église de Jérusalem continua de célébrer la Nativité du Sauveur, le 6 janvier. Il ne fallut rien moins qu'un édit formel de l'empereur Justin II (fin du VI^e s.) pour l'amener à se rattacher à l'usage général. Les églises d'Arménie et de Mésopotamie ne consentirent qu'au XIV^e siècle à adopter la fête propre de Noël.

A mesure que la fête romaine de Noël se répandait dans les églises qui ne l'avaient pas, l'Épiphanie, par un heureux échange, venait à être célébrée à Rome, mais la prépondérance y était accordée au souvenir de l'adoration des Mages. La proximité du 6 janvier et du 25 décembre amena bien vite l'habitude de solenniser la période intermédiaire. Saint Etienne, le premier qui suivit Jésus dans la passion, devait être le premier fêté après son maître. Les saint Innocents ne pouvaient être fêtés qu'aux jours consacrés à l'enfance du Sauveur. Puis ce furent les apôtres parents de Notre-Seigneur, comme saint Jean. Mais surtout on associa la sainte Mère du Christ à la solennité nouvelle, en instituant une fête en son honneur, au temps même qu'on commémorait sa maternité et son enfantement. ⁽⁶⁾

⁽⁶⁾ La fête du 1^{er} janvier fut primitivement une fête de Marie.

La fixation de Noël au 25 décembre servit aussi à déterminer la date d'un certain nombre d'autres fêtes: 2 février la Purification (célébrée primitivement le 14 février sous le titre de Rencontre de l'Enfant-Jésus et de saint Siméon), 25 mars l'Annonciation, 24 juin la Nativité de saint Jean-Baptiste.

L'église romaine fit donc de Noël le point de départ de l'année ecclésiastique. Lorsque, au Ve siècle et au VIe, se constitua la période dite de l'Avent, qui est comme une vigile de quatre semaines avant la fête, l'Avent fut entraîné dans le cycle de Noël, et le début de l'année ecclésiastique fut ainsi peu à peu anticipé.

DÉVELOPPEMENT LITURGIQUE

A peine instituée, la fête de Noël prit le premier rang parmi les solennités liturgiques. Rome lui donna un éclat égal, sinon supérieur, à celui de Pâques et de la Pentecôte. Ces grandes fêtes avaient le privilège d'être marquées par deux messes, célébrées, l'une à Saint-Jean de Latran pendant la nuit, l'autre à Sainte-Marie-Majeure ou à Saint-Pierre à l'heure de tierce. La première de ces messes était comme le dernier acte de la liturgie baptismale, l'autre était immédiatement en rapport avec la fête du jour. Il n'y avait pas de raison de rattacher à la Nativité une nouvelle cérémonie baptismale qui fournit l'occasion de célébrer une messe nocturne, mais le désir de solenniser le moment précis où l'enfant Jésus était venu au monde était un motif suffisant pour qu'on instituât une réunion destinée à commémorer cette heure mystérieuse. Mgr Duchesne incline à croire que ce fut pour imiter l'Eglise de Jérusalem qui célébrait la messe du jour (de l'Épiphanie) après une station nocturne (avec messe? on ne sait pas) à Bethléem. Ce qui est sûr, c'est qu'aux environs de l'an 500 la messe de minuit était entrée dans l'usage romain et se célébrait à Sainte-Marie-Majeure. C'est là que saint Grégoire le Grand,

à la fin du VI^e siècle, prononça l'homélie dont nous lisons encore le début au 3^{ième} nocturne de l'office de Noël.

La messe de minuit terminée, le pape se rendait processionnellement à l'église Sainte-Anastasie, pour célébrer Laudes et la première messe matutinale, celle de l'aurore. Le culte de sainte Anastasie s'était répandu de Constantinople, où ses reliques avaient été transférées, jusqu'à Rome, où il gagna tant de crédit que son nom prit place, vers 500 ou tout au moins dans le cours du VI^e siècle, parmi les saints commémorés au Canon de la messe. Rome avait déjà une église ou paroisse du même nom, *titulus Anastasiæ*. Ce fut là naturellement que s'intalla de préférence le culte de la martyre de Sirmiun, et le *titulus Anastasiæ* devint le *titulus Sanctæ Anastasiæ*. Comme cette église était la plus centrale de l'ancienne Rome et la principale basilique du Palatin où résidait le gouvernement, le *Natale* de sainte Anastasie ne pouvait manquer d'être célébré solennellement. Or son martyre tombait à la date du 25 décembre. Pour donner satisfaction au sentiment public les papes consentirent donc à affecter une partie du jour de Noël au souvenir de la sainte orientale.

A l'heure habituelle enfin, la troisième et dernière messe était célébrée à Saint-Pierre.

Le souvenir de sainte Anastasie devait finir par se perdre. La messe qui lui était consacrée se transforma en messe de la Nativité, avec simple mémoire de la sainte, tout comme de nos jours. Une fois ce changement accompli, les liturgistes et les théologiens trouvèrent aisément une raison mystique à l'établissement des trois messes ⁽⁷⁾.

La fête de Noël allait devenir au cours des âges infiniment chère au peuple: hymnes gracieuses, proses ou sé-

⁽⁷⁾ Par exemple saint Thomas d'Aquin, Somme théologique, p. III, q. 83, a. 2, ad 2^{um}.

quences touchantes enrichirent la liturgie de ce jour. L'église romaine donna l'exemple en insérant, dès l'origine, dans la messe de minuit, le *Gloria in excelsis Deo*. L'hymne angélique resta longtemps caractéristique de cette messe. Ce fut le pape Symmaque (498-514) qui l'autorisa pour les dimanches et les fêtes des martyrs, et encore en faveur des évêques seulement. Parmi les proses, celle de *Lætabundus* ⁽⁸⁾ a peut-être été la plus populaire au Moyen-Age. Elle mérite bien le succès dont elle a joui : les allégories les plus nobles, les plus belles images empruntées à la sainte Ecriture, chantent le Christ enfant ; et, à la fin, on y adjure les juifs de reconnaître celui auquel ont cru les païens eux-mêmes. Elle a malheureusement été un peu partout oubliée ou remplacée par des proses modernes, pâles et irrégulières imitations de la belle poésie médiévale. Elle se chante encore toutefois à la messe du rite dominicain.

DÉVELOPPEMENT DRAMATIQUE

Certaines églises ne manquèrent pas de dramatiser le souvenir évangélique de l'adoration des bergers, par une représentation destinée à frapper l'imagination populaire. On commença par introduire des tropes, compositions plus ou moins longues qui interpolaient un texte chanté ou qui se plaçaient entre deux parties d'une fonction liturgique. L'un des premiers et des plus célèbres fut l'*Hodie cantandus est* de Tuotilo de Saint-Gall (IX^e siècle), sorte de prélude à l'introït de la messe du jour, auquel il ajoute une glose. Ces pièces rappelaient les dialogues du chœur de la tragédie antique, qui commente l'action plus qu'il n'y participe. Il n'y avait qu'un pas à faire pour transformer les chanteurs passifs en personnages actifs ; ce fut l'affaire des deux ou trois siècles suivants.

Dans la cathédrale de Rouen, au XIII^e siècle, après le

(8) Du XI^e siècle, faussement attribuée à saint Bernard.

chant du *Te Deum*, au lieu de la messe, on commençait l'*Office des Pasteurs*. Cinq chanoines de haut rang ou leurs vicaires bénéficiers remplissaient le rôle des bergers. Pénétrant dans le chœur par la grande entrée, ils s'avançaient vers l'abside, revêtus d'aubes et d'amicts. Un enfant « à la ressemblance de l'ange de la Nativité » leur chantait d'en haut le verset : « Ne craignez point, voici que je vous annonce une bonne nouvelle », etc. (Luc, II, 10). Tout à coup sept autres enfants, figurant les anges, entonnaient à haute voix dans les galeries : « Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis ». A ces mots les pasteurs reprenaient leur marche vers la crèche préparée derrière l'autel, chantant chacun une strophe de l'hymne *Pax in terris nunciatur*, paraphrase des réflexions que saint Luc met dans la bouche des bergers.

Aux abords de la crèche, ils rencontraient deux chanoines de premier rang en dalmatiques qui figuraient les sages-femmes, appelées suivant les Evangiles apocryphes, par saint Joseph auprès de la sainte Vierge : « Que cherchez-vous dans la crèche, pasteurs, dites ? » chantaient les sages-femmes. Les bergers répondaient : « Le Sauveur, le Christ Seigneur enfant, enveloppé de langes, selon la parole angélique ». Les sages-femmes reprenaient, en écartant le rideau : « Le voici avec Marie sa mère, dont Isaïe le prophète a dit autrefois : Voilà qu'une Vierge concevra et enfantera un fils » ; allez-donc et dites qu'il est né ». Alors les bergers inclinaient leurs fronts, adoraient l'enfant, et saluaient la mère par l'hymne *Salve virgo singularis*. Puis ils retournaient au chœur en chantant : « Alleluia, alleluia, nous savons vraiment que le Christ est né sur terre ; chantez-le tous avec les prophètes disant : « Un enfant nous est né » ; et la messe commençait.

Les *Mystères de la Nativité* ne se concevaient pas sans la représentation de la crèche. C'est autour de la crèche que se concentra la dévotion populaire. Déjà, depuis de

très longs siècles, on avait l'habitude dans les églises de Rome, et particulièrement à Sainte-Marie-Majeure où le pape célébrait les vigiles de Noël, d'exposer au temps de cette fête une crèche richement ouvree de bois doré ou argenté, et même d'argent très pur, à l'imitation sans doute de celle dont la piété du IV^e siècle avait orné l'étable de Bethléem, et près d'elle l'image de la Vierge tenant l'enfant Jésus. Cette représentation était l'objet d'un très grand culte, à Sainte-Marie-Majeure surtout, où l'on honorait dans une chapelle dite de la Crèche, des reliques de la grotte de Bethléem, probablement des fragments de la pierre ou de l'argile qui formait, au dire de saint Jérôme, la crèche originale, et actuellement placée dans l'autel ⁽⁹⁾.

Rien n'était plus propre à entretenir et à réchauffer la piété du peuple que de représenter ainsi la scène qui s'accomplit dans la grotte de Bethléem. Au début du XIII^e siècle, en 1224, saint François d'Assise donna un très grand éclat à cette coutume. « Peu de temps avant sa mort, trois ans environ, il voulut célébrer à Greccio la fête de Noël avec le plus de solennité possible, afin d'exciter davantage la dévotion. Toujours prudent, il en demanda l'autorisation au Souverain Pontife, afin qu'on ne taxât pas de légèreté son entreprise. Puis il fit préparer une crèche, ordonnant qu'on amenât un bœuf et un âne. Les frères sont convoqués, la foule afflue, la forêt retentit de cris joyeux, et cette nuit sainte revêt une splendeur inouïe. Mille feux l'éclairent, et un concert d'hymnes harmonieux en fait la plus belle des nuits. L'homme de Dieu se tient devant la crèche, pénétré de la piété la plus pure, et les larmes aux yeux. L'allégres-

(9) Une confusion s'est peu à peu produite au cours des âges. Le culte rendu aux reliques authentiques est passé à l'antique crèche de bois doré qu'on exposait jadis au moment de Noël, et on vénère actuellement des débris d'une de ces très anciennes crèches de bois, qui n'est guère antérieure au IX^e siècle, comme provenant du berceau de Jésus. Voir *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, au mot *crèche*.

se la plus vive inonde son cœur. Une messe solennelle est chantée à la crèche, saint François fait diacre et chante l'évangile. Puis, au peuple qui l'entoure, il prêche sur la naissance du Roi des pauvres, à qui la tendresse de son amour ne peut décerner d'autre nom que celui de « petit Enfant de Bethléem ». ⁽¹⁰⁾

Les Frères Mineurs répandirent à l'envi cette innovation de leur saint fondateur, et bientôt toutes les églises voulurent avoir, au moment de Noël, une représentation de l'étable de Bethléem: la grotte avec sa crèche et ses personnages, y compris l'âne et le bœuf. ⁽¹¹⁾ Aujourd'hui encore, c'est généralement dans les églises des Frères-Mineurs que l'on admire les plus belles crèches. Aucun étudiant à Rome ne manque d'aller voir celle de l'Ara Cœli, devant laquelle, durant toute l'octave de Noël, petits garçons et petites filles viennent réciter leurs gentils compliments au célèbre *Bambino*. ⁽¹²⁾

L'adoration des Mages devait fournir elle aussi la matière d'un drame. Dès le XI^e siècle au plus tard, la cathédrale de Rouen avait l'« Office de l'Etoile », que l'on appela

⁽¹⁰⁾ Saint Bonaventure: *Légende de saint François d'Assise*, chap. X.

⁽¹¹⁾ La présence de l'âne et du bœuf dans l'étable de Bethléem n'est pas attestée par les évangiles. La tradition à ce sujet n'apparaît qu'au III^e siècle dans les homélies d'Origène sur saint Luc. Elle tire son origine de la fausse interprétation de deux textes prophétiques. Isaïe (I, 3) avait dit: « Le bœuf connaît son possesseur et l'âne la crèche de son maître, mais Israël n'a point de connaissance, mon peuple n'a point d'intelligence ». C'était assez pour que l'imagination des symbolistes placât un bœuf et un âne près de la crèche du Sauveur. D'autre part, Habacuc (III, 2, version des Septante) avait écrit: « Tu te manifesteras au milieu de deux animaux ». Ces deux animaux ne pouvaient être que l'âne et le bœuf dont parle Isaïe.

Voir *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, aux mots *Ane* et *Bœuf*.

⁽¹²⁾ cf. P. C. Forest, O. P.: Noël à l'Ara Cœli, *Revue Dominicaine*, 1927, pp. 368-372.

plus tard l'« Office des Trois Rois » ⁽¹³⁾. Il se déroulait le jour de l'Epiphanie, après Tierce. Trois chanoines du premier rang, vêtus en rois, partaient de trois points différents et s'avançaient vers l'autel, suivis de leurs serviteurs (chanoines du second rang) vêtus de tuniques et d'amicts et chargés des présents de leurs maîtres. Le roi qui venait de l'Orient, montrant l'étoile de son bâton, chantait à haute voix: « Voici une étoile qui brille d'un merveilleux éclat! » Le second roi, partant de la droite de l'autel, ajoutait: « Elle montre que le Roi des rois est né ». Et le troisième, venant de la gauche: « C'est Celui que les prophètes avaient annoncé comme devant venir ».

Réunis alors devant l'autel, les Mages se donnaient l'accolade et chantaient ensemble: « Allons donc et cherchons-le; offrons-lui des présents, de l'or, de l'encens et de la myrrhe ». La procession se mettait en marche et le chanoine chantre entonnait le Répons *Magi veniunt*, etc. Pendant que ce chant s'exécutait, on allumait une couronne suspendue devant l'autel de la Croix sous forme d'étoile. La procession s'arrêtait dans la nef, et les Mages montrant

(13) L'épisode raconté par saint Matthieu, et que rappelle naturellement l'évangile de l'Epiphanie, a suggéré pour l'épître le choix du passage d'Isaïe (LX, 1-6) qui fait à la visite des Mages une majestueuse introduction: « ...les nations marchent vers ta lumière, et les rois vers la clarté de ton lever... » Mais à son tour le texte d'Isaïe a réagi, dans l'imagination artistique et populaire, sur l'interprétation du récit de saint Matthieu: les simples Mages de l'Evangile sont devenus des rois, et la fête de l'Epiphanie en est venue à s'appeler la fête des Rois.

L'Evangile n'indique pas leur nombre. La tradition, fixée seulement au Ve siècle, veut qu'ils aient été trois. Il est assez vraisemblable de croire qu'on se régla, pour adopter ce chiffre, sur le nombre de présents mentionnés par l'Evangile: l'or, l'encens et la myrrhe. Les noms même sont indiqués par Bède le Vénérable († 630); ils s'appellent Gaspar, Melchior, Balthasar. En 1164, leurs reliques furent transportées de Milan à Cologne. On les honora comme martyrs, bien qu'on ne s'explique pas par qui ils auraient pu être suppliciés. L'antiquité chrétienne ignorait tout de leur vie. Ce n'est qu'au XIIe siècle qu'ils sortirent de l'obscurité. Voir *Dict. d'arch. chrét. et de lit.*, au mot *Mages*.

l'étoile s'avançaient vers une image de la Vierge déposée sur l'autel de la Croix et chantaient: « Voici l'étoile que nous avons déjà vue en Orient, elle nous précède de nouveau toute lucide; cette étoile montre qu'il est né Celui dont Balaam avait chanté: « Une étoile sortira de Jacob et il se lèvera d'Israël un homme qui brisera tous les chefs des nations; la terre entière sera sous sa puissance ».

Deux chanoines prêtres qui se tenaient, vêtus de dalmatiques, de chaque côté de l'autel, entonnaient à mi-voix: « Que sont ceux-ci qui, sous la conduite de l'étoile, viennent à nous et nous racontent des choses inouïes? » A quoi les Mages répondaient: « Nous sommes les rois de Tharsis, d'Arabie et de Saba, et nous apportons des présents au Seigneur Christ Roi qui vient de naître et que nous venons adorer sous la conduite de l'étoile ». Tirant alors le rideau qui masquait l'autel, les deux chanoines en dalmatiques répondaient: « Voici l'enfant que vous cherchez; hâtez-vous de l'adorer, car il est le Rédempteur du monde ».

Les Mages se prosternaient alors jusqu'à terre et saluaient ensemble l'Enfant-Dieu en disant: « Salut, prince des siècles! » Le premier recevait des mains de son serviteur l'or, qu'il offrait aussitôt en disant: « Recevez, ô Roi, cet or, » et le second de même: « Prenez cet encens, vous qui êtes vraiment Dieu, » enfin le troisième: « Recevez la myrrhe, signe de la sépulture ».

Les Mages s'attardant dans la prière où ils semblaient abîmés, un enfant de chœur en aube faisant fonction d'ange les tirait de leur méditation: « Toutes les prophéties sont accomplies, allez maintenant; retournez par un autre chemin pour ne pas devenir les délateurs d'un si grand Roi ». Et la procession rentrait en chantant le Repons *Tria sunt munera*, etc. Puis venait la messe, pendant laquelle les trois dirigeaient le chœur et chantaient avec trope le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Sanctus* et l'*Agnus*.

On a vu les Frères-Mineurs se faire les propagateurs des crèches de Noël. Les Frères-Prêcheurs ne restèrent pas en arrière. A Milan, par exemple, ils organisèrent pour le jour de l'Épiphanie, la pompe des rois Mages. Le cortège partait de leur église de Sainte-Marie-des-Grâces. Le chroniqueur Galvano Fiamma, O. P. nous en a laissé la description suivante. ⁽¹⁴⁾ « Les rois, couronne en tête, chevauchaient entourés de gardes et magnifiquement vêtus, devant une suite immense de bêtes et d'esclaves. Et il y avait une étoile d'or qui glissait en l'air devant eux et leur montrait la route. Ils arrivèrent ainsi au porche de Saint-Laurent, où se tenait Hérode avec ses scribes et ses sages. Les étrangers demandèrent où devait naître le roi des Juifs. Les scribes remuèrent un tas de livres, et répondirent : « A Bethléem, à cinq milles d'ici ». Alors les Rois se remirent en marche avec leurs couronnes d'or et leurs pyxides d'or qui contenaient de l'or, de l'encens et de la myrrhe, leur étoile toujours devant, et derrière leur escorte de bêtes et de serviteurs; en tête faisaient rage les trompettes et les cors, puis venaient des singes, des babouins et toute une ménagerie bizarre qui excitait les cris de la foule. Le cortège parvint dans cet ordre à l'église Saint-Eustorge. Là, à côté de l'autel, on avait fait la crèche avec l'âne et le bœuf; et dans la crèche était le petit Jésus, dans les bras de sa mère. Après quoi, leurs présents offerts, les Mages firent semblant de s'endormir; et un ange avec de vraies ailes descendit du plafond et leur dit de ne pas repasser par Saint-Laurent mais de prendre la rue de la Porte Romaine ». Ceci se passait en 1336. La fête plut, au point qu'on décida de la rendre annuelle.

Il ressort de cet exposé que les deux fêtes de Noël et de l'Épiphanie ne remontent guère au delà du IV^e siècle,

⁽¹⁴⁾ La chronique a été éditée par Muratori: *Rerum Italicarum Scriptores*, XII, 997-1050.

qu'elles ont été instituées, l'une à Rome, l'autre en Orient, pour supplanter des fêtes païennes en l'honneur du dieu soleil. Noël prit de suite un éclat sans pareil et devint le point de départ de l'année liturgique. Les deux Ordres de saint François et de saint Dominique se firent les propagateurs des représentations populaires des scènes de l'étable de Bethléem et de l'adoration des Mages. A voir les petits enfants de chœur parader si gracieusement autour des crèches de nos églises, qui se douterait qu'ils ont pour ancêtres de vénérables chanoines du Moyen-Age?

Thomas-M. CHARLAND, O. P.

Ottawa, novembre 1933.

La philosophie chrétienne

A la séance du 8 octobre dernier, la Société Thomiste de l'Université d'Ottawa a discuté la question si actuelle de la philosophie chrétienne. Nous pensons faire plaisir à nos lecteurs en publiant, d'accord avec les autorités de la Société, deux notes caractérisant les tendances qui marquèrent la discussion autour du Rapport très impartial et très objectif du R. P. Julien Peghaire, C. S. Sp.

Y a-t-il une philosophie chrétienne? Est-elle définissable? A quelle discipline appartient-il d'en déterminer les apports? Est-elle contenue sous le concept général de philosophie comme l'espèce sous le genre; ou encore aurions-nous affaire à une notion analogique? Nous tenterons dans cette note de définir les positions qui peuvent être tenues à ce sujet.

Y a-t-il une philosophie chrétienne? Pourquoi pas? N'y a-t-il pas une philosophie grecque, une philosophie gréco-romaine, une philosophie allemande, une philosophie anglaise, une philosophie moderne? Et alors pourquoi n'y aurait-il pas une philosophie chrétienne? Est-ce que les penseurs chrétiens auraient été les seuls à traiter le problème philosophique sans y laisser l'empreinte de leur personnalité? Est-ce que l'excès de lumière et de vertu opérante dont ils ont disposé les aurait empêchés de posséder une vue plus large et plus pénétrante des choses? Il est inutile d'insister: plus la personnalité est forte, plus son activité est transformante. Et il semble qu'après les travaux récents de M. Etienne Gilson, il est acquis qu'il y a une phi-

losophie chrétienne. C'est d'ailleurs, ainsi qu'on le verra par les précisions apportées, ce que personne n'a jamais songé à contester.

Est-il possible de définir cette forme de philosophie? C'est ici que les opinions varient et parfois s'opposent radicalement. Et pour faire bref, nous croyons que les oppositions tiennent à un malentendu, à la confusion de deux disciplines, ayant chacune un objet et des méthodes propres.

Est-il possible de donner de la philosophie une définition doctrinale, qui tienne compte de son caractère tantôt païen et tantôt chrétien? Nous affirmons que non. Une définition stricte ne relève que les notes *essentielles* d'un concept, n'exprime que les éléments qui entrent en ligne de compte dans la composition d'une *nature*. Elle doit être nécessaire, universelle, et partant abstraite. Elle n'a pas cure des circonstances de temps, de lieu et de personne. Elle n'a pas davantage à tenir compte de l'état des choses. « Le blanc parfait n'est pas, du point de vue de l'essence, plus blanc que le blanc imparfait. » ⁽¹⁾ Et nous voyons, par ces données, qu'il appartient au philosophe et à la discipline qu'il pratique de donner une définition *stricte* des choses.

En appliquant ces données à la philosophie, nous constatons qu'il est erroné de croire qu'on puisse faire entrer dans sa définition des prédicats tels que païen, chrétien, allemand, etc. La philosophie est philosophie et rien de plus. Et nous entendons par là qu'elle est une explication rationnelle de l'univers; peu importe les qualités d'esprit qu'y apporte celui qui la cultive, peu importe qu'elle soit à l'état parfait ou imparfait. Elle est philosophie ou elle ne l'est pas: du fait que dans les essences il n'y a pas de plus et de moins, il n'y a pas d'entre-deux. Dès qu'il y a *spécu-*

(1) Remarque très congrue de notre confrère le R. P. Régis.

lation rationnelle sur les données que l'expérience tire de l'observation du monde sensible, il y a pensée philosophique. Par contre, dès qu'il y a intrusion de la foi, illumination, « éclairage » projeté d'En haut, nous avons affaire à de la sagesse chrétienne, à la théologie. Il est impossible qu'une vérité demeure dans le plan philosophique, si elle est investie des lumières de la foi. Automatiquement, il y a évidence d'un ordre supérieur (évidence de la conséquence), automatiquement elle devient solidaire d'un enchaînement de vérités qui ne sont plus du domaine de la raison : étant tirée à elles, elle se résorbe en elles. Il n'y a plus lieu de distinguer entre objet formel quod et objet formel quo, puisqu'il n'y a entre ces deux objets qu'une *distinction virtuelle*; puisqu'il ne peut se faire que l'évidence devenant d'une nature supérieure, le degré de certitude demeure le même; puisqu'enfin on doit admettre que le lien unissant les données mises en présence dans une conclusion revêt une plus grande nécessité du fait qu'il est rattaché en définitive à l'infailibilité de connaissance divine. Tout au plus, peut-on admettre au rang des vérités philosophiques, le révélé *per accidens*; et encore faut-il ne pas oublier que ce n'est pas en vain qu'on le qualifie de *per accidens*. Et donc nous concluons que la philosophie se définit par son objet, qui n'est ni païen, ni chrétien, mais *naturel*.

Par bonheur, à côté des disciplines philosophiques, il y a d'autres disciplines, d'autres instruments de connaissance. Il y a entre autres l'histoire de la philosophie.

Sans nous mettre en œuvre de définir l'histoire de la philosophie, et de décrire les méthodes dont elle se sert pour explorer son objet, rappelons qu'il lui appartient de retracer la mentalité d'une époque, son atmosphère spirituelle, de dire dans quelles circonstances s'est développée sa pensée, de découvrir les postulats, c'est-à-dire les principes communs, présumés et admis par cette pensée, de préciser les influences sous l'empire desquelles elle s'est élevée à

plus ou moins de perfection, de découvrir enfin les causes de piétinement sur place, de recul, et d'écarts. Et alors, il est question de *génération*, de *genèse*, de racines humaines et *subjectives* d'une pensée intemporelle et objective. Et alors on considère *directement* le sujet, le *philosophe individué*, les influences, provenant soit d'en bas, soit d'En haut, qui agissent, qui pèsent littéralement sur lui, — et qui par ricochet modifient sa pensée, son mode de se représenter les choses.

En se plaçant au point de vue *historique*, définir la philosophie chrétienne c'est faire l'inventaire des approfondissements, des élargissements et des transpositions que la pensée philosophique a subis sous l'action de la pensée chrétienne. Par un effet d'osmose spirituelle, la raison s'est trouvée fortifiée dans ses ressources les plus intimes; et en outre, par la comparaison de deux objets continus, quoique distincts, et devant par conséquent s'agencer en tous points, elle a été amenée à scruter des problèmes qu'elle n'eût jamais abordés sans cette confrontation nécessaire. La *référence* de l'ordre naturel à l'ordre surnaturel a forcé le philosophe chrétien à prendre ses mesures avec plus de minutie afin de rejoindre parfaitement les pièces de l'ordre supérieur. La foi a *commandé* des positions, mais ces positions elles-mêmes, pour demeurer philosophiques, ont dû être révisées par la raison et justifiées à ses yeux. De sorte que la philosophie chrétienne, comme toute philosophie, se définit l'ensemble des vérités établies par la raison humaine. Ce qui correspond à la définition *stricte* de la philosophie. Et à ce point de vue, le mot *chrétien* est superflu. Par contre, du point de vue *historique*, — l'histoire devant consigner les influences de fait qui ont contribué à l'élaboration ou à la genèse d'un concept, — le mot *chrétien* marque le milieu, au sens fort du mot, auquel la philosophie est redevable de sa *perfection*, comme le vocable *grec* exprime le milieu dans lequel elle *a pris naissance*.

Après ces précisions, il devient sans nécessité de préciser que les mots, grecque, chrétienne, etc., ne marquent pas des espèces de philosophie, mais des milieux, des étapes, des états de la spéculation philosophique.

Louis LACHANCE, O. P.

Ottawa, octobre 1933.

Philosophie chrétienne ou philosophes chrétiens?

Dans le débat sur la philosophie chrétienne, c'est la position de MM. Gilson et Maritain qui me semble tenir compte le plus complètement des exigences de la raison et de l'histoire. Je crois même que tôt ou tard, c'est à elle que se rallieront les thomistes qui à l'heure actuelle s'en écartent.

Il y a d'ailleurs entre eux et nous, et pour concrétiser, entre le R. P. Lachance et moi, un accord réel sur les points fondamentaux suivants:

1° — *Historiquement parlant*, il y a, non pas seulement une philosophie chrétienne qui serait celle de saint Thomas, mais *des* philosophies chrétiennes, celles de saint Augustin, de saint Bonaventure, etc...

2° — Si l'on parle des *essences abstraites*, la note « chrétienne » n'entre pas dans la définition essentielle, universelle et partant abstraite de la philosophie. Elle est, si l'on y tient, accidentelle et donc le complexe « philosophie chrétienne » est un *unum per accidens*; la philosophie n'est donc pas un genre dont la philosophie chrétienne et la non-chrétienne seraient les espèces.

D'accord sur ces points qui, je le répète, sont fondamentaux, où donc va se trouver la divergence entre nous? Sur la position du problème elle-même.

Le problème ne porte pas, à mes yeux, sur les relations entre l'essence abstraite de la philosophie et la notion abs-

traite du christianisme, comme on semble le croire, car le monde philosophique ne se serait pas ému comme il l'a fait: *mathematica et universalia non movent*, disaient les Anciens Scolastiques; il s'agit au contraire, selon la formule de Bréhier de chercher « quelle est la vocation intellectuelle du christianisme, quelle est sa part positive dans le développement de la pensée philosophique ». Le problème est tout autre!

Et il est angoissant! C'est un collaborateur de la Nouvelle Revue des Jeunes, Gabriel Marcel, qui en faisait la remarque, en 1932: S'il n'y a pas de philosophie chrétienne « pour la religion elle-même les conséquences les plus graves, peut-être les plus ruineuses » en découleront. Il faudra en effet admettre ou que « le christianisme n'a pu être pensé », donc « laisser entendre qu'il n'est pas pensable », donc encore « que la foi chrétienne... ne peut en aucune façon s'organiser avec l'ensemble de l'expérience humaine, en tant que celle-ci s'élabore et s'élucide elle-même » et la conclusion dernière et pratique sera l'abandon de cette foi; ou que « le christianisme s'est borné à présenter sous une forme symbolique et métaphorique un ensemble de vérités morales ou même métaphysiques que la pensée humaine aurait pu parfaitement saisir par ses propres moyens ». Dans les deux cas, c'est l'arrêt de mort du christianisme.

La raison profonde de la passion soulevée par ce débat aussi bien chez les catholiques que chez les rationalistes, elle est là toute entière, dans ce dilemme.

Qu'on ne dise pas, comme on me l'a déjà dit, que la réponse négative de Bréhier ne compte pas! Hélas! elle compte, non par la valeur historique de ses arguments, celle-ci est nulle, mais par sa valeur de symbole, car c'est celle de milliers de penseurs étrangers à notre religion et qui dirigent l'esprit moderne. C'est probablement pour l'avoir rencontrée souvent dans le monde où ils vivent que des laïcs, comme E. Gilson, J. Maritain et G. Marcel ont senti la gravité du pro-

blème avec une acuité que jamais nous ne pourrions expérimenter, nous, prêtres, séparés que nous sommes d'un certain monde par notre habit, nos cellules, notre enseignement, bref notre vie toute entière.

J'entends bien la réponse que l'on me fait: mais nous le concédons, il y a une philosophie chrétienne; n'y a-t-il pas une philosophie grecque, anglaise, kantienne ou bergsonienne? Je réponds que présenter ainsi les choses, c'est minimiser le problème au point de le rendre inexistant. Si l'adjonction de l'épithète *chrétienne* n'avait pas d'autres conséquences, pour la philosophie, que celles entraînées par les épithètes que je viens de rappeler, jamais il n'y aurait eu de discussion sur la philosophie chrétienne. Toutes ces épithètes expriment des influences qui ne sortent pas du domaine de la *raison* et donc de celui de la philosophie; avec la note *chrétienne*, on passe à celui de la « *surraison* », du *surnaturel*; tandis qu'avec les premières ne surgissait qu'un tout petit problème purement historique, avec la seconde, c'est d'abord un immense problème historique qui surgit, lequel à son tour soulève le problème doctrinal dont parlait tout à l'heure G. Marcel. On peut accoler au mot « cercle » les épithètes doré, enflammé, immense, etc., sans exciter de disputes, mais si l'on s'avise de parler de cercle carré, tout le monde se récrie.

C'est pour une raison analogue que je ne puis admettre la formule commune à certains Thomistes et aux rationalistes: « il n'y a pas plus de philosophie chrétienne que de mathématiques chrétiennes ou de biologie chrétienne ». Ils veulent dire, ces Thomistes, je le sais, que la révélation n'entre pas plus dans la définition abstraite de la philosophie que dans celle des mathématiques ou de la biologie. Cela concédé, il reste que la révélation peut avoir sur la philosophie une influence qu'elle n'aura jamais sur les sciences. Avec ou sans révélation, l'homme comprendra avec une même facilité que le carré de l'hypoténuse est égal à la

somme de carrés des deux autres côtés, pourra constater les réactions chimiques ou découvrir le rôle de l'appendice. Sans la révélation au contraire, la philosophie ne connaîtra pas aussi facilement, *non pas en droit mais en fait*, l'origine du monde, la nature de l'homme et surtout celle de Dieu.

Et ceci m'amène au fond de la question. On dit qu'il y a théologie dès qu'il y a intrusion de la foi, illumination, éclairage projeté d'en-haut. Je crois que la « conséquence » n'est pas rigoureuse.

D'abord pourquoi ne pourrait-on pas connaître par un acte de foi telle vérité, l'existence de Dieu, par exemple; puis faisant abstraction de l'origine de cette connaissance, l'étudier selon l'esprit, les principes et les méthodes philosophiques? la redécouvrir plus facilement, avec une marche plus assurée, par des arguments de raison? N'est-ce pas cela qu'a fait saint Thomas quand il exposait et perfectionnait, *grâce à son christianisme*, les arguments aristotéliens de l'existence de Dieu? et faudrait-il s'imaginer qu'il disait, non pas *Credo in Deum, creatorem cœli et terræ*, mais *Scio Deum esse, creatorem cœli et terræ*. Distinguons par conséquent l'assentiment à une vérité donné par un acte purement surnaturel de foi et l'assentiment à cette même vérité découverte ensuite par un travail purement naturel de notre raison. Qu'il y ait alors identité d'objet *formel quod*, soit; mais dans l'acte de foi, cet objet est vu *sous la lumière divine*, dans l'acte de science sous la *lumière humaine*.... Les *rationes formales sub quibus* sont donc essentiellement distinctes; or c'est cette distinction-là — et elle seule — qui est condition nécessaire, mais suffisante de la spécification de nos diverses connaissances.

Dans ce cas, insistera-t-on, vous changez la définition de la philosophie qui n'est plus l'ensemble des vérités établies par la raison humaine laissée à ses seules forces. Non, je ne la change pas, je demande qu'on la précise.

Il y a en effet quatre « états » de notre nature, donc de notre raison: 1° *état de nature pure* qui *de facto* n'a jamais existé; 2° *état de justice originelle* qui fut celui de nos premiers parents, avant la chute; 3° *état de nature*, maintenue dans un ordre surnaturel, *mais déchue*: c'est celui de tous les philosophes qui ne connaissent pas la Rédemption et n'ont pas pu ou voulu user du « *sacramentum naturæ* », état caractérisé par la perte des dons surnaturels et par les blessures « *in naturalibus* » parmi lesquelles il y a le « *vulnus ignorantiae* »: 4° *état enfin de nature déchue mais réparée*, caractérisé par la guérison *relative* de ces blessures « *in naturalibus* »; grâce sanctifiante, vertu de foi, dons intellectuels du Saint Esprit sont dans cet état autant de divins médicaments rétablissant les forces natives de notre raison.

La raison dont il s'agit dans la définition de la philosophie, le R. P. Lachance la place dans l'état de nature pure, c'est son droit. La controverse actuelle cependant porte sur ce point précis: dans l'état de *nature déchue mais réparée*, les forces naturelles de la raison humaine ne sont-elles pas en meilleure posture pour atteindre leur objet propre dans sa totalité que dans l'état de *nature déchue non réparée*? Posée en ces termes, la question exige de tout catholique une réponse affirmative. Dès lors il est clair que profitant des grâces surnaturelles qui la fortifient, de la révélation qui élargit son champ visuel, la raison peut et doit faire des découvertes et des progrès strictement philosophiques qui lui auraient été impossibles, *non pas de jure mais de facto*, dans l'état de nature déchue et non rachetée.

On m'a fait cette objection: « Ce n'est plus la philosophie que vous considérez alors, c'est le *philosophe* ». C'est juste, mais parce que je découvre des philosophes chrétiens, et chrétiens en tant que philosophes, je conclus à l'existence de philosophies chrétiennes, c'est-à-dire, à des systèmes rationnels essayant, sous l'influence positive de la révélation apportée par Notre Seigneur, une explication ration-

nelle de notre univers. Arrivé là, pourquoi ne pourrais-je pas généraliser et obtenir le concept abstrait, donc universel, donc nécessaire de ce complexe: philosophie chrétienne? Pourquoi ne pourrais-je pas de ce concept chercher les notes essentielles, me demander si par rapport à ses «inférieurs»: augustinisme, thomisme, blondélisme et même selon quelques uns, bergsonisme, il est univoque (donc un genre) ou analogue. En vérité non seulement je ne vois pas ce qui pourrait me l'interdire, mais j'aperçois très nettement ce qui m'y invite.

Telle est la manière dont, à mes yeux, doit se poser le problème actuel de la philosophie chrétienne; c'est, autant que je puis m'en rendre compte, celle de MM. Gilson et Maritain, celle dont le Bulletin Thomiste écrivait par la plume du P. Simonin, O. P. «qu'elle mérite de terminer pacifiquement le débat» (1931, p. 357). L'accent est mis sur l'aspect concret et historique du problème. Le R. P. Lachance, à la suite des PP. Mandonnet et Forest, le met sur l'aspect abstrait. La divergence valait d'être signalée; elle est d'ailleurs loin d'être irréductible.

Julien PEGHAIRE, C. S. Sp.

Collège St-Alexandre de la Gatineau.

Consultation canonique

Facultés de bénir et d'indulgencier d'après le nouveau décret de la S. Pénitencerie Apostolique

Le 1er avril 1933, les « Acta Apostolicæ Sedis » publiaient un important décret de la Sacrée Pénitencerie Apostolique qui se réserve à l'avenir le droit d'accorder certains pouvoirs de bénir et d'indulgencier. A propos de ce décret, on a posé plusieurs questions; des doutes ont été exprimés. Que reste-t-il, demande-t-on, des facultés de bénir et d'indulgencier? Que faire maintenant quand, à tout instant, on présente des objets de piété à bénir? Comment désormais obtiendra-t-on ces pouvoirs, si même il est possible d'en jouir?

C'est à ces questions que nous désirons répondre, en faisant l'analyse du récent décret. Il a deux parties bien distinctes: la première révoque et abroge un certain nombre de pouvoirs octroyés aux associations pieuses; la deuxième limite la concession des privilèges propres à certains Ordres et Congrégations religieuses.

Voyons d'abord la révocation des pouvoirs octroyés aux pieuses associations de fidèles.

Une première remarque s'impose. Le Rituel Romain, à la suite du Code de Droit Canonique (c. 1147), établit en principe que tout prêtre a le pouvoir de bénir, sauf dans le cas où la bénédiction est réservée au Souverain Pontife, aux Evêques, ou à d'autres, comme par exemple aux Ordres

et Congrégations religieuses. De plus, si un prêtre donne sans la permission nécessaire une bénédiction réservée, cette bénédiction est illicite, mais demeure valide, à moins que la bénédiction ne soit réservée expressément par le Siège Apostolique sous peine d'invalidité. Ajoutons que les bénédiction, constitutives ou invocatives, sont invalides, si on n'emploie pas la formule prescrite par l'Eglise (c. 1148). Quant à la faculté d'accorder des indulgences ou d'indulgencier des objets de piété, seuls en ont le pouvoir ordinaire ceux que mentionne expressément le Code: le Souverain Pontife, les Cardinaux, les Métropolitains, les Evêques, les Vicaires et Préfets Apostoliques. Les autres prêtres, quels qu'ils soient: Vicaires Généraux, Vicaires Capitulaires, Généraux d'Ordres, Provinciaux, Curés, Confesseurs, etc., ne peuvent sans un pouvoir spécial accorder des indulgences ou indulgencier des objets de piété. Est-il besoin d'ajouter que les Nonces, Internonces et Délégués Apostoliques ont en fait d'indulgence des pouvoirs délégués assez étendus.

Cette première remarque faite, examinons quelles facultés vise le décret de la Sacrée Pénitencerie. En voici la liste complète, exhaustive, à laquelle il ne faut rien ajouter ni retrancher, même si certains pouvoirs ont quelque ressemblance avec les facultés expressément mentionnées dans le décret:

a) Faculté de bénir les objets de dévotion et de leur conférer les indulgences apostoliques ou celles dites de Sainte Brigitte.

b) Faculté de bénir les chapelets et de les doter d'indulgences, chacun suivant sa nature.

c) Faculté de bénir les crucifix en vue de gagner les indulgences attachées au pieux exercice du Chemin de la Croix au profit de ceux qui ne peuvent légitimement le pratiquer.

d) Faculté de bénir les crucifix en vue de gagner

l'indulgence plénière à l'article de la mort.

e) Faculté d'accorder la bénédiction papale à la fin des sermons.

f) Faculté d'accorder l'indult dit de l'autel privilégié.

Comme on peut facilement le constater par l'index de l'Appendice du Rituel Romain, ces facultés sont réservées, et par conséquent tout prêtre n'en jouit pas. Mais alors comment peut-on obtenir ces facultés? De trois façons. Premièrement « ipso jure »; c'est à dire que le Droit Canonique lui-même accorde ces pouvoirs à certaines catégories de personnes. Ainsi en vertu du canon 239, les Cardinaux ont la faculté de bénir partout, par un signe de croix, en accordant les indulgences que le Saint-Siège accorde habituellement, les rosaïres et divers chapelets, les crucifix, les médailles, les statues, etc. Le même privilège est accordé aux Evêques par le canon 349, pourvu qu'ils observent les rites prescrits par l'Eglise, tandis que le canon 294 l'étend aux Vicaires et Préfets Apostoliques.

Il est certain que ces facultés obtenues « ipso jure » ne sont aucunement révoquées par le présent décret où il n'en est pas du tout question.

Deuxièmement, par indult personnel du Souverain Pontife ou de la Sacrée Pénitencerie. On obtient cet indult sans difficulté, surtout avec lettre de recommandation de son propre Ordinaire.

Il est également certain que les indults personnels déjà obtenus gardent toute leur valeur, n'étant pas atteints dans le document que nous analysons.

Il reste la troisième façon, qui, on le devine déjà, se trouve directement visée dans la révocation de la Sacrée Pénitencerie, et qui consiste à obtenir les pouvoirs énumérés plus haut par l'intermédiaire d'une association pieuse.

Nous savons en effet qu'il existe de nos jours un grand nombre d'associations pieuses ayant, par faveur du Saint Siège, le droit de conférer à leurs membres les pouvoirs et facultés dont il s'agit présentement. Au Canada, l'Union missionnaire du Clergé, la pieuse Union S. Joseph, l'association des Prêtres Adorateurs sont bien connues.

Aussi, pour avoir ces privilèges, beaucoup de prêtres s'inscrivent dans les registres de ces associations. Mais précisément à cause de la multiplication surprenante de ces concessions et à cause aussi d'une certaine émulation des associations à implorer des faveurs, il en est résulté une déordination dans l'obtention et l'usage de ces pouvoirs: ce qui ne va pas sans inconvénient.

C'est pourquoi, comme dit le décret, « poursuivant son
« dessein de réformer les indulgences sacrées en conformité
« avec les dispositions du même genre déjà publiées ces derniers temps, la Sacrée Pénitencerie Apostolique, en vue de
« mieux coordonner les pouvoirs d'attacher les indulgences
« à certaines œuvres pies ou à des objets de dévotions,
« ainsi que certains indults analogues, que sollicitent souvent
« les prêtres privés, a statué et décidé ce qui suit, en vertu
« d'un ordre formel de Notre Très Saint Père: *Tous les
« pouvoirs généraux et spéciaux, octroyés en n'importe quel
« lieu, et à n'importe quelle époque, de quelque façon et à
« quelque titre que ce soit, aux pieuses associations de fidèles*
« *de tout nom et de toute nature, fussent-elles uniquement composées de prêtres, d'accorder aux prêtres privés*
« *les pouvoirs et indults suivants:* (voir la liste donnée plus
« haut) sont révoqués, abrogés et complètement supprimés,
« de sorte qu'à partir du jour de la publication du décret lui-même (1er avril 1933), ils perdent toute vigueur et toute
« efficacité » (1).

(1) Traduction de la Documentation Catholique du 6 mai 1933 col. 1134.

Toutes les associations pieuses sont donc directement visées, et les facultés expressément mentionnées dans ce décret leur sont enlevées, mais seulement celles là; les autres privilèges demeurent intacts. Dès lors, depuis le 1er avril 1933, il n'est plus possible à un prêtre d'obtenir, par l'intermédiaire de ces associations, les pouvoirs dont il est question dans le décret.

Cependant le décret va-t-il jusqu'à révoquer les pouvoirs dont jouissent les prêtres qui se sont inscrits avant le 1er avril dans quelque-une de ces associations? Nous ne le croyons pas et pour la raison suivante. Les lois, ayant pour but de diriger des actes, disposent pour l'avenir et non pour le passé, à moins qu'elles ne le disent expressément. En d'autres termes, elles n'ont pas d'effet rétroactif. Or, selon la teneur du décret, c'est la concession des pouvoirs à de nouveaux bénéficiaires qui est interdite et non pas l'usage des faveurs précédemment accordées. Le décret vise directement les associations pieuses ayant le privilège d'accorder ces pouvoirs à leurs membres et ceux-ci ne se trouvent qu'indirectement atteints, en ce sens qu'à l'avenir, ils ne pourront plus obtenir ces facultés par l'intermédiaires des associations pieuses. Dire autrement serait dépasser les limites de la révocation voulue par la Sacrée Pénitencerie. Et donc, les prêtres qui ont obtenu ces faveurs avant le 1er avril 1933, continueront à en jouir tant qu'ils rempliront les conditions prescrites avant le nouveau régime.

Mais un doute peut surgir. Les membres inscrits dans ces associations, avant le 1er avril 1933, et qui, à ce moment là, n'avaient pas la juridiction pénitentielle, peuvent-ils jouir des facultés, quand par la suite, c'est à dire après le 1er avril, ils viennent à être approuvés pour les confessions? Il ne semble pas, car lorsque la pieuse association dans laquelle ils se sont inscrits pouvait leur accorder ces pouvoirs, eux-mêmes étaient inaptes à les recevoir, ne remplissant pas les conditions requises. D'un autre côté,

quand ils remplissent les conditions requises pour obtenir les pouvoirs, l'association se trouve dépourvue du privilège de les concéder.

Il reste maintenant à expliquer brièvement la deuxième partie du Décret qui limite la concession de privilèges propres à certains Ordres et Congrégations religieuses. Disons immédiatement qu'il ne s'agit pas ici de tous les privilèges propres aux religieux, mais seulement des trois privilèges explicitement contenus dans le Décret et qui sont:

a) Le privilège de bénir les chapelets et de les doter d'indulgences.

b) Le privilège de doter les crucifix des indulgences du chemin de la Croix, à gagner en certaines circonstances sans qu'il soit nécessaire de parcourir les stations elles-mêmes.

c) Le privilège d'ériger les stations du Chemin de la Croix.

Ces deux derniers privilèges sont l'apanage des Frères Mineurs, qui de tout temps ont propagé la dévotion à Jésus Crucifié.

Quant aux chapelets, leurs formes offrent une grande variété, et chacune constitue comme un bien de famille pour les différents Ordres religieux. Le plus célèbre et le plus répandu est sans conteste le Rosaire que la S. Vierge elle-même a donné aux Frères Prêcheurs dans la personne de son fondateur S. Dominique. Il y a aussi le Chapelet de Sainte Brigitte, propre à l'Ordre du Très Saint-Sauveur, le Chapelet des sept douleurs appartenant aux Servites de Marie, etc.

Alors en quoi consiste la limitation de ces privilèges?

Avant le décret les Supérieurs respectifs pouvaient con-

céder à leurs sujets et aux prêtres étrangers à leur Ordre, les pouvoirs de bénir et d'indulgencier leur propres objets de piété.

Après le décret ces privilèges demeurent intacts. Les Ordres religieux n'en sont pas dépossédés, comme le sont les associations pieuses, mais les Supérieurs ne peuvent plus dorénavant en gratifier les prêtres qui ne font pas partie de leur Ordre. Ce n'est pas strictement une révocation de privilège, c'est plutôt une limitation faite en faveur de chaque famille religieuse bénéficiaire. Cependant il convient d'ajouter que la limitation de ces privilèges, tout comme la révocation affectant les associations pieuses, ne regarde pas les faveurs déjà accordées. Elle interdit seulement aux Supérieurs de concéder à l'avenir ces privilèges à d'autres qu'aux leurs.

Et donc les prêtres étrangers à un Ordre religieux, qui, avant le 1er avril, ont obtenu des Supérieurs respectifs les pouvoirs de bénir des chapelets, des crucifix avec indulgences du Chemin de la Croix, et d'ériger des stations de Chemin de la Croix, continuent à en jouir.

Un dernier point à éludider en terminant. Les Supérieurs religieux peuvent-ils, après la publication de ce décret, accorder aux prêtres membres de leur Tiers-Ordre les pouvoirs de bénir et d'indulgencier qui leurs sont propres?

La solution dépend de la réponse à la question suivante, à savoir si les tertiaires peuvent être considérés comme membres d'un Ordre religieux? Il semble bien qu'ils peuvent l'être et que par conséquent les Supérieurs ont la faculté d'accorder leurs privilèges aux tertiaires tout autant qu'aux membres du grand Ordre. Il est vrai que le Tiers-Ordre n'est pas, au sens canonique du mot, un Ordre religieux; ses membres ne sont pas des religieux. Ce sont des séculiers qui, dans le siècle, sous la direction d'un Ordre et selon l'esprit de cet Ordre, s'efforcent de tendre à la per-

fection chrétienne d'une manière conforme à la vie séculière, selon les règles approuvées par le Siège Apostolique (c. 702). Mais il reste toutefois que les tertiaires sont membres de leur Ordre, sinon par la profession religieuse au sens strict, du moins par une profession religieuse au sens large.

Or le texte du décret permet précisément la concession des privilèges aux membres des dits Ordres, sans préciser s'il s'agit de membres au sens strict ou au sens large. On peut donc soutenir que les tertiaires peuvent jouir des privilèges propres à leur Ordre, d'autant plus que le canon 68 prescrit dans un cas douteux une interprétation large des faveurs, d'accord en ce point avec l'axiome juridique « favores convenit ampliare ». ⁽¹⁾

On aura compris, nous l'espérons, l'étendue, la force de la révocation et de la limitation des privilèges d'accorder aux simples prêtres les pouvoirs de bénir et d'indulgentier certains objets de piété. Aujourd'hui, un simple prêtre ne peut plus obtenir ces facultés par l'intermédiaire d'une association pieuse, ni d'un Ordre ou Congrégation religieuse.

Le seul moyen de les avoir est, comme le prescrit le décret de s'adresser « directement et sans intermédiaire à « la Sacrée Pénitencerie, en produisant chaque fois des « lettres spéciales de recommandation concernant la faveur « demandée, émanées de leur propre Ordinaire ».

Assurément ce décret répond au besoin de réorganisation qui se fait sentir dans la concession des pouvoirs de

⁽¹⁾ Une déclaration subséquente de l'autorité légitime pourra résoudre la difficulté. Il va sans dire que nous acceptons d'avance la solution.

bénir et d'indulgencier. Une bonne discipline ne nuira en rien au gain et à l'appréciation des indulgences.

P. Raymond-M. CHARLAND, O. P.

Ottawa, novembre 1933.

Le sens des faits

Un Congrès d'Action Catholique à Québec

L'idée d'action catholique, si fortement encouragée par nos Seigneurs les Evêques, fait son chemin. Dans le grand public vient d'être lancée, en un volume élégant et de bonne tenue, une doctrine d'apostolat: « Les laïcs dans l'Eglise », par le T. R. P. Lamarche, O. P. Les chefs de l'action catholique auront désormais un guide précieux pour les orienter en même temps qu'une synthèse théologique vivante pour affermir leurs convictions de meneurs et nourrir leur enthousiasme d'apôtres. Dans le même temps, Son Eminence le Cardinal Villeneuve, O. M. I., par la voix du directeur général de l'action catholique diocésaine: M. le Chanoine Chamberland, annonçait un grand ralliement des forces catholiques. L'élite diocésaine fut conviée à venir à Québec discuter de la formation des comités paroissiaux. Appel entendu même de l'étranger par les représentants de divers groupes d'action catholique.

« Au commencement était le Verbe... En Lui était la vie ». Cette vie du Verbe chaleur dans l'âme et stimulant à l'action, les congressistes l'ont sentie vibrante et vigoureuse renaître dans leur âme pendant le congrès. Ils l'ont sentie d'une façon toute spéciale en écoutant le matin le ser-

mon de Mgr Lebon, le soir les conclusions de la journée fournies par Son Eminence. Mgr Lebon, avec clarté et vigueur pénétrantes avait démontré aux congressistes que connaître l'action catholique, c'est un devoir individuel, familial et social. Son Eminence le Cardinal Villeneuve, après un mot délicat de remerciement aux juges qui « parlent comme des curés » et aux dames qui « enseignent S. Paul », expose pendant quelques instants le fondement surnaturel éloigné de l'action catholique et son objet. Ce fondement surnaturel, c'est le caractère sacramentel « qui frappe le chrétien à l'effigie de Jésus-Christ ». Par le baptême, le chrétien est marqué pour toujours à l'image du Christ; il devient citoyen du Royaume des cieux, « Civis Sanctorum », « simple brebis dans le bercail ». La Confirmation l'incorpore à la milice sainte; désormais il portera en son âme le signe de soldat du Christ « non seulement pour combattre des ennemis personnels, mais aussi les ennemis de la cité: l'Eglise ». En terminant, l'ardent prélat lance trois mots d'ordre: un mot d'ordre général: la création des comités paroissiaux; un autre pour les hommes: faire disparaître les foyers d'immoralité et d'intempérance, diffuser la bonne presse; enfin un troisième pour les femmes: rechristianiser la famille.

A ce congrès, les laïcs donnèrent aussi leur part. L'honorable juge Ferdinand Roy, en un langage d'une distinction impeccable et d'une ironie mordante, secoue les apathies et déclare que « ce qui manque surtout aux hommes pour faire de l'action catholique, c'est d'être vraiment des hommes ». Mademoiselle Georgiana Lefavre — sans doute mise en verve par les saillies de l'honorable juge — saura captiver son auditoire dès les premiers mots et le maintenir en l'état d'effervescence où l'avait porté le distingué conférencier. Cet appel fait aux dames et aux demoiselles emporte du coup le morceau: le lendemain, la salle des promotions de l'université sera trop petite pour contenir le flot d'audi-

trices. Entre parenthèses, disons que le congrès de la Ligue Catholique Féminine a remporté le plus grand succès... Malheureusement nous ne pouvons pas en donner un compte rendu dans cette brève chronique.

Les séances du matin et de l'après-midi sont totalement consacrées à une discussion amicale sur les comités paroissiaux d'action catholique. Dès les premiers mots du directeur général M. le Chanoine Chamberland, il devient manifeste que le souci principal des organisateurs est moins de faire des théories que de toujours tabler sur le vécu et le concret. De plus, l'on veut à tout prix rester dans la note : action catholique. Il s'agit de discuter action catholique et non action sociale. Cette dernière s'exerce très légitimement et très utilement sur le terrain des INSTITUTIONS. L'action catholique a directement pour objet les progrès de la foi et la réforme des mœurs par l'ORGANISATION CHRÉTIENNE DU MILIEU.

L'organisation chrétienne du milieu, la formation des comités paroissiaux, c'est bien là le thème général de toute cette journée d'études. Sujet concret s'il en est un, mais aussi sujet complexe et délicat comme la vie elle-même qu'il tente d'organiser chrétiennement et apostoliquement. Voilà pourquoi on essaie avant tout de *réaliser*. De généralités abstraites, de cours savamment articulés on ne veut pas qu'il en soit question au congrès de l'action catholique.

Faut-il en faire un grief aux organisateurs de cette journée? Nous ne le croyons pas; il y a plutôt lieu de les en féliciter. Certains prétendront peut-être que pour éviter un défaut on est tombé dans le vice contraire; en substituant à la leçon claire et didactique le procédé facile de la discussion en famille. De plus, ils eussent préféré qu'en dix minutes ou un quart d'heure on fixât d'abord le point à élucider, délimitant le certain et le défini de l'imprécis et du libre à discussion. Ils eussent voulu aussi, paraît-il, que

la discussion se limitât à quelques objets vus et étudiés auparavant par trois ou quatre compétences laïques ou ecclésiastiques.

Sans doute, dans ces critiques y a-t-il une part de vrai. Mais on semble oublier qu'on n'en était qu'à une première expérience. En conséquence, il était plus facile de juger et de conseiller après coup que de prévoir, plusieurs semaines à l'avance, les réactions d'un auditoire inconnu ou de mettre un frein aux propos trop tumultueux de gens intelligents. Avant, c'est de la stratégie organisée sur des hypothèses; après, c'est la vérification concrète des positions prises; avant, on se perd en conjectures, après, on table sur des faits.

Telle que conduite et menée, la discussion a été féconde et les chefs ont raison d'être contents de leurs troupes. Il y a eu de la vie, de l'entrain et de l'intérêt. Surtout, il faisait plaisir voir cette élite laïque non seulement se réveiller à la vue du bien à faire mais aussi se ruer à l'assaut des premiers postes. Nos chefs sont pris par l'idée de l'apostolat laïque, de la conquête de leur milieu; de cela il faut être enthousiaste. Ils ont de plus un esprit de collaboration qui promet... Nous sommes encore loin de l'esprit de solidarité qui se trouve, par exemple, dans les mouvements de jeunesse et les organisations sociales belges, mais nous y tendons. Il y a la promesse... On a prouvé, semble-t-il, que les prétendues querelles de clocher, que les instincts cannibales des canadiens et leur manie de couper la tête à quiconque veut sortir du rang pour diriger l'offensive ne sont peut-être que des exagérations intéressées, sinon des légendes exploitées contre nous.

D'avoir ainsi d'un seul coup fait mentir tant de gens pessimistes quand il s'agit de nos intérêts les plus chers, il faut grandement en féliciter et les chefs et les troupiers de l'action catholique de Québec. Leur victoire n'est peut-être

pas complète mais il y a victoire, ce qui doit encourager à travailler sans relâche et plus en profondeur encore si c'est possible. L'unité dans la profondeur comme dans l'élévation est un élément essentiel pour les catholiques, comme disait Sa Sainteté le Pape Pie XI aux pèlerins de la jeunesse catholique belge.

D.-M. LAURIN, O. P.

Le congrès de l'ACFAS

L'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences a tenu son premier congrès, à Montréal, au début de novembre. Ce fut un succès qui dépassa les plus optimistes espérances. Le nombre des sociétés affiliées qui y participèrent activement, la variété et la nouveauté des travaux qui y furent présentés, la collaboration officielle de nos deux universités, l'affluence des auditeurs à ses cours et conférences, tout contribua à faire de ces assises scientifiques une manifestation unique dans l'histoire du Canada français.

Les journaux ont fait à cet événement une publicité de bon aloi. Les comptes rendus ont tenu le public au courant. Aussi, notre intention n'est-elle pas tant de résumer les travaux de ce récent congrès que d'en dégager le sens véritable et la signification profonde.

Il existe aux Etats-Unis et en Angleterre des associations analogues à celle qui vient de se manifester au public canadien-français. Leur but est de promouvoir les sciences, de faciliter le travail par équipe, de préparer aux chercheurs une ambiance propice en tenant le public au fait des activités de ses savants. La création de l'ACFAS fut donc une bonne action. Il s'est fondé chez nous tant d'organis-

mes que l'on a pu en certains milieux hermétiques se demander ce que produirait la nouvelle association. Venue à son heure, étayée par les aspirations d'une génération, guidée par la clairvoyance d'universitaires, désireux d'action, l'ACFAS a fait ses preuves. Il est maintenant établi que chercheurs et savants forment un milieu assez dense, assez homogène, assez varié pour permettre les plus magnifiques réalisations au service de la science et pour assurer le rayonnement de notre enseignement universitaire. Contrairement à d'autres œuvres nécessaires, mais trop exclusivement tournées vers le passé, l'*Association canadienne-française pour l'avancement des sciences* est orientée vers le présent et vers l'avenir. Besogne urgente, si l'on songe que notre groupe ethnique doit s'affirmer dans le domaine scientifique et s'acheminer dans les multiples avenues de la recherche. « Nous négligeons les sciences », ce truisme doit perdre sa valeur de circulation, comme une monnaie sans effigie.

Le congrès de l'ACFAS ouvre une ère nouvelle. Il a opéré une liaison entre les chercheurs, avides de progrès. Quiconque a parcouru la liste des rapports soumis, qu'il s'agisse de biologie, de philosophie ou de pédagogie, se rend compte de la portée nationale des recherches scientifiques. Au fait, il s'agit toujours de la connaissance sérieuse et utile de notre milieu. Habitants d'un pays d'une richesse extrême, les canadiens-français n'ont plus le droit de laisser à d'autres le soin de nous révéler son opulente complexité. Le visage aimé de la patrie, l'histoire nous invite à le chérir, mais l'amour est bien vide et inopérant qui ne s'appuie pas sur une connaissance approfondie. L'action économique comme l'action patriotique a d'ailleurs besoin d'arguments positifs; à l'une et à l'autre, le prestige scientifique peut insuffler une vitalité bienfaisante. Toute recherche peut aider la piété patriotique, en premier lieu la science; il suffit que, désintéressée, elle stimule l'utilisation au profit de la communauté, et que, adaptée à notre habitat,

elle provoque le renouvellement de nos méthodes. Ces services, promis par le congrès, seront maintenant l'œuvre des diverses sociétés, fédérées dans l'ACFAS. C'est dans leurs laboratoires que les chercheurs doivent préparer les nouveaux triomphes.

Les assises de novembre ont montré que l'union est possible entre savants et que ceux-ci savent coopérer au succès commun d'une association et au prestige national de nos universités françaises. Il en est de même des sociétés affiliées à l'ACFAS. Toutes ont participé au congrès, dans la mesure de leurs attributions et de leur objet propre, avec l'intention de démontrer que le concept de la science peut et doit inclure les sciences morales et les sciences naturelles. Toutes les disciplines s'unirent en gerbe; la botanique y mit ses humbles fleurettes, la chimie, l'éclat de ses cristaux, l'histoire, ses fiers lauriers, la philosophie, son arbre de Porphyre.

La Société de philosophie, de fondation récente, a contribué au congrès par une séance. Cinq travaux y furent lus, sur le critère rationnel des sensations anormales, sur la logique classique et la logique mathématique, sur le néo-réalisme américain, sur l'estimative, sur la théorie de la matière au XIII^e siècle. Tels sujets manifestent une intention bien nette d'aborder les problèmes qui passionnent savants et philosophes. Le travail sur la logique classique comparée à la logique moderne donna lieu à un échange d'opinions intéressantes. Il eût pu provoquer d'aimables discussions, comme il arrive aux journées thomistes d'Europe où scolastiques et phénoménologues ont de profitables conversations. Le temps alloué à la section philosophie ne l'a guère permis mais l'expérience de cette séance invite à la récurrence. Comme les autres sociétés, la société de philosophie va se remettre au travail. Sa première manifestation publique a montré qu'elle possède les éléments requis à de plus amples déploiements.

Les participants au congrès sont résolus à poursuivre leur travail. Les projets s'ébauchent, dont le plus considérable sera la réunion de Québec l'an prochain. Quant aux philosophes, les plus beaux rêves s'esquissent déjà dans leur âme. Pourquoi la Société de philosophie n'aurait-elle pas ses journées thomistes et même sa semaine thomiste?

Hermas BASTIEN.

Dans l'Ordre

Le 17 octobre, à Vienne la *Leo-Gesellschaft* (Société scientifique catholique, sous la protection de saint Léon) avait convoqué ses membres et ses amis pour leur offrir l'occasion d'entendre le célèbre orateur français, le Rme Père M.-Stanislas Gillet, Maître général des Frères Prêcheurs. Bien des membres de la haute aristocratie autrichienne ainsi que du clergé assistèrent à cette conférence vraiment intéressante et actuelle.

Le sujet était « La méthode philosophique de saint Thomas et l'expérience ». Le T. R. P. Gillet, distinguait bien entre la question de méthode et celle de doctrine. Sans pénétrer dans les détails de la *méthode* scientifique de saint Thomas — question, du reste, trop théorique pour un quotidien, — il faut au moins dire que l'Aquinate avait failli être traité de moderniste par quelques-uns de ses contemporains, parce que surtout le grand Docteur de l'Eglise s'appuyait principalement sur la philosophie d'Aristote. Mais ce choix du Stagirite par l'Aquinate fut un choix bien motivé. C'était, dit l'éloquent savant de l'Ordre des Frères Prêcheurs, en réaction contre un platonisme plus ou moins adapté à la théologie et surtout contre la tendance à supprimer toute distinction formelle entre le domaine de la philosophie et celui de la théologie, c'est-à-dire entre l'ordre des vérités

rationnelles et celui des vérités révélées, que saint Thomas s'était rallié à la doctrine d'Aristote. Mais dans ce ralliement, l'Aquinat fut moins séduit par l'autorité contestée que par la valeur incontestable de la *méthode expérimentale* du grand maître de la Grâce ancienne. On le montrerait aisément en signalant, dans la philosophie, les points de doctrine où saint Thomas s'est franchement séparé du Stagirite parce qu'il le trouvait infidèle à sa propre méthode, et s'est par contre rallié à Platon toutes les fois que les intuitions de ce puissant génie lui parurent cadrer davantage avec les données de la raison ou de nature à enrichir le domaine de la foi. En cela, concluait le Rme P. Gillet, c'est-à-dire dans sa *fidélité constante à une méthode rationnelle basée sur l'expérience*, consiste la véritable originalité de saint Thomas en philosophie, originalité plus rare qu'on ne le pense généralement et qui consiste moins à inventer la vérité qu'à la découvrir; à construire de toutes pièces un système, dans l'abstrait, qu'à lui trouver des bases solides et stables dans la réalité vivante et concrète. (La Croix)

— Le T. R. P. Forest vient d'être élu président de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences. (ACFAS).

— Les RR. PP. Voyer et Martineau ont donné au récent congrès de l'ACFAS des communications sur « le rôle de l'estimative dans la mémoire » et sur « la théorie de la matière au XIIIe siècle ».

— Nous prions les abonnés dont la souscription est échue en décembre, de la renouveler au plus tôt, vu qu'une surprise les attend avec la livraison de janvier. Nous les prions également de transmettre à une personne susceptible de s'abonner la feuille d'annonce ci-incluse.

— Le R. P. Antonin Lamarche a inauguré le 6 novembre, dans la salle St-Dominique, à Québec, une série de conférences apologétiques pour les Noëlistes et leurs invitées.

— M. Etienne Gilson a donné à Ottawa, sous les auspices de notre Institut d'Etudes médiévales, trois conférences répondant au titre: « La fonction sociale de la théologie au Moyen-Age ».

Fra DOMENICO.

L'esprit des livres

Adrien BOUDOU, S. J. — « Actes des Apôtres », *traduits et commentés*. « Verbum salutis ». Paris, Beauchesne, 1933. — 1 vol. in 32, 592 p., 24 Fr.

Quiconque voudra prendre sur le fait, toucher du doigt en quelque sorte la réalisation des prophéties de Jérémie, d'Ezéchiel et de Joël, relatives à l'effusion de l'Esprit nouveau, signe et fruit de la Rédemption messianique, qu'il lise et qu'il médite les *Actes des Apôtres*. Il y verra décrits, sous l'influence de l'Esprit-Saint, et la naissance, et les progrès, et les premières souffrances de l'Eglise fondée par Jésus. Monté aux cieux, son divin Chef lui demeure étroitement uni et ne cesse de la régir, de l'éclairer, de la soutenir, par cet Esprit venu de lui, comme il l'avait promis, et qu'il lui assure jusqu'à l'achèvement de l'œuvre du salut. Cette action intime et souveraine de l'Esprit-Saint, Esprit de Jésus, remplit l'ouvrage de S. Luc et lui donne un cachet unique: c'est vraiment le livre des manifestations de l'Esprit divin dans la nouvelle alliance.

Récit vivant et coloré, composé par S. Luc à Rome, avant 70, et qui s'étend jusqu'aux deux ans de séjour à Rome de Saint Paul, c'est-à-dire jusqu'à la quatrième année de Néron; d'une historicité aussi qu'il n'est plus permis aujourd'hui de révoquer en doute. Une *Introduction*, bien menée, nous éclaire sur ces points, comme sur plusieurs autres, en particulier sur l'auteur et la question du texte (la préférence est reconnue au « texte oriental » et au Vaticanus).

Puis vient un *Commentaire* du texte, traduit sur le grec et réparti en péricopes d'après les quatre grandes sections de l'ouvrage, après

le prologue: 1) L'Eglise à Jérusalem (11¹-VIII³); 2) L'essor de l'Eglise hors de Jérusalem (VIII⁴ - XII); 3) Les trois voyages missionnaires de Saint Paul (XIII - XXI); 4) Le témoignage de Saint Paul prisonnier (XXII - XXVIII).

On aimerait à souligner tant de passages — remarques, notes, développements — d'une érudition très informée, d'une exégèse pénétrante et fine, sûre à la fois et doctrinale, servie par une langue pittoresque et délicate: ainsi l'histoire de Saint Etienne, la comparution et la harangue de Paul à l'aréopage d'Athènes, son arrestation à Jérusalem, le voyage de Rome et ses péripéties.

La présentation est soignée: beau papier fin, impression nette et très lisible, des tables complètes et une excellente carte, mettent en valeur ce bon travail qui contribuera certainement à faire davantage connaître et étudier le livre des Actes des Apôtres.

Dom Hippolyte Delerive

M. VLOBERG. — « La Vierge et l'Enfant dans l'art français ». 2 vol. 16 x 23. — 117-170 p. — 198 illustrations. Coll. Art et Paysages, Arthaud-Grenoble, 1933.

« Un livre d'art pour le grand public », dit la bande-réclame qui entoure ces deux volumes. On fait sauter la bande et l'on voit une belle aquarelle reproduisant la Vierge en majesté du fameux vitrail de Chartres, puis, sur l'autre couverture, un fragment de vitrail du XVe siècle de la cathédrale de Tours: la Vierge et l'Enfant. Choix et couleurs, tout est plein de promesses. D'une main prompte on ouvre les volumes: nulle déception. Près de deux cents œuvres admirables de la sculpture et de la peinture françaises ont été reproduites d'une façon vraiment digne d'elles, digne aussi d'un tel sujet. Une préface du P. Donceur les annonce, brillante et vive. Un texte les explique et justifie leur groupement. Mais c'est trop peu dire: l'œuvre de M. Vloberg a un grand mérite, celui de dégager nettement de ces tableaux et de ces pierres, tous les aspects artistiques de l'idée centrale de la théologie mariale, celle de la maternité divine. En effet, toutes les nuances de ce beau mystère ont été successivement offertes à l'attention priante de nos pères. Chaque époque s'est essayée à interpréter l'une d'elle, tantôt avec plus d'émotion, tantôt avec plus de fantaisie, tantôt avec plus de grandeur.

Pour la Nativité, par exemple, — et il semble que les prédilections de l'Auteur aillent de ce côté, — les XIVe et XVe siècles nous ont laissé des crèches d'une conception simple, joyeuse et ingénue, bien française. On conviendra pourtant que si les sentiments de la Vierge

y paraissent exprimés avec intensité, le sens doctrinal est plus juste et plus profond dans les Nativités du Moyen-Age. Pour faire apparaître toute la différence, comparons la scène bien connue de l'ancien jubé de Chartres, où la Mère de Dieu contemple son Enfant posé sur un autel, et la crèche dite du Cardinal Rolin, par le peintre des Bourbons, au XVe siècle... A juste titre et finement, les Nativités du XVIIe siècle sont qualifiées de « spectaculaires » et celles du XVIIIe de « bucoliques ». Le mystère y est escorté d'un tumulte d'accessoires qui ne le gênent pas moins que l'éclat des palais où la Renaissance avait prétendu le cacher. Au XIXe siècle finissant, après les indiscretes fantaisies romantiques, un faux orientalisme égare les artistes. L'auteur n'a pas grand-peine à montrer que l'« Arrivée à Bethléhem » d'un L. O. Merson, malgré tous ses mérites et ses prétentions à la couleur locale, traduit bien faiblement la vérité. Aujourd'hui, par contre, nous assistons à un « renouveau du sentiment médiéval » c'est-à-dire à une intelligence plus profonde du mystère. La liturgie refait notre éducation; elle nous apprend à ne plus déguiser la pureté essentielle de la doctrine par la vanité des fantaisies accidentelles. La liberté de l'inspiration reste sauve: plus de sobriété, plus de respect des réalités surnaturelles ne peut lui nuire; au contraire, cela lui donne force, noblesse et beauté simples. Et c'est pourquoi nous aimons le rythme grave des œuvres de H. Charlier, la souplesse et l'ingénuité des ivoires d'un P. Py.

Parmi les Modernes le choix est difficile. M. Vloberg y a mis une discrétion qui confine à la timidité; quelques omissions pourront surprendre. Il est vrai que parmi les chefs-d'œuvre du Moyen-Age, quelques uns sont absents qu'on s'attendait à voir. Mais ne lui cherchons pas une mauvaise querelle: il a réalisé un ensemble admirable où la plupart de nos belles madones sont à leur place. La « Vierge nourricière », « la Vierge-Mère en Majesté divine et royale », « les Tendresses de la Vierge », ses larmes, son sourire, ses figures symboliques, on conçoit la richesse de pareils chapitres, alors surtout que l'exemple parfait côtoie l'explication, la rend plus vivante et s'éclaire par elle. Les réflexions pénétrantes abondent, les qualifications heureuses, les jugements nets. Et, encore une fois, combien de belles images: N. D. de Rosay, N. D. du Marthuret, la Vierge de St-Galmier, la Vierge Stolykof, la Vierge du cloître de Paris, sculptée sous les yeux de Saint Louis. Et tant d'autres! Oui, c'est un très beau livre.

J. de Vathaire, O. S. B.

R. P. Papin ARCHAMBAULT, S. J. — « Pour un catholicisme conquérant ». — Ecole Sociale Populaire, Montréal, 1933.

Sous un titre suggestif, audacieux pour les esprits entachés d'un libéralisme faux et noctif, claironnant pour ceux qui vibrent en souffle d'une foi ardente et vive, le R. P. Archambault publie un recueil d'allocutions et discours, prononcés en diverses circonstances, au cours d'une carrière apostolique déjà longue et féconde.

Du « journal catholique » il passe au « syndicalisme confessionnel » ; après un travail « sur la formation d'une élite » qu'il livrait jadis à la bénédiction solennelle de la Villa Manrèze de Québec, il nous met en garde « contre le protestantisme envahissant » dans un panegyrique de S. Pierre Canisius, qu'il eut l'occasion de donner à Montréal.

« Vers un équipement social » mérite une attention particulière. Pour notre part, nous ne connaissons pas d'histoire plus précise en même temps que succincte, sur l'origine et la formation de nos « Semaines Sociales du Canada ». Ces pages sont à coup sûr les plus entraînantes et les plus vigoureuses du livre.

Viennent ensuite des sermons ou conférences sur des sujets d'un caractère plus spécifiquement religieux : « Le recrutement sacerdotal, notre dévotion mariale, le précepte du dimanche » dont le R. P. s'est constitué de tout temps l'énergique défenseur. Le livre se ferme sur une causerie donnée à l'Heure provinciale, intitulée : « Sur les pas de nos martyrs canadiens », et un discours qui veut promouvoir les intérêts d'une « œuvre nationale » : la colonisation.

On connaît la manière vivante et concrète du R. P. Archambault. Chaque ligne de ses écrits révèle l'apôtre soucieux de la réforme immédiate, de l'action directe. Les pages de ce petit volume fouettent et soulèvent. Elles sont bienfaisantes comme l'aiguillon qui s'enfonce dans une paresse invétérée...

Mais nous souhaitons vivement que le jour vienne, où l'éminent sociologue, moins débordé par l'action nécessaire et constante, ayant plus de loisirs et de repos, nous livre, dans le calme, les fruits de son apostolat social intense, et nous donne, dans une synthèse large et vigoureuse, l'idée maîtresse capable d'orienter et d'unifier toutes les forces de l'action sociale catholique au Canada Français. Alors, le R. P. A., théoricien autant qu'homme d'action, aura comblé les désirs inconscients ou secrets de toute une génération de jeunes apôtres qui professent à son égard la plus sincère admiration.

Thomas-M. Landry, O. P.

R. P. Joseph DASSONVILLE, S. J. — « Les grandes heures de la famille; 2e série, Les heures graves » — Collection de spiritualité familiale. — Editions Mariage et Famille, 1 Place St-Sulpice, Paris (VIe).

Il faut se réjouir de l'apostolat par le microphone: la science sera toujours une digne servante de la religion. A Paris, l'an dernier, le Père Dassonville entretenait son auditoire invisible sur les heures graves de la vie familiale: I. Heure généreuse de l'effort constant qui aboutira à la réalisation d'un foyer, « œuvre plus belle que n'est la conquête d'un empire »; — II. Heure féconde de l'épreuve, car « les croix sont inévitables aux personnes mariées » (Cor. VII, 29); — III. Heure poignante des deuils, quand « le petit berceau s'est vidé dans un petit cercueil »; — Heure apaisée du calme du soir qui s'écoule « dans l'intimité et la prière »; — V. Heure mystérieuse des berceaux où les parents se penchent sur le nouveau-né, interrogeant sa destinée. Dans un dernier sermon, le Père Dassonville nous montre Jacques d'Arc et Isabelle Romée, il y a cinq siècles, penchés eux aussi « sur le berceau de Jeanne d'Arc ».

L'auteur, face au « micro » a peint ces tableaux de vie familiale en s'adaptant au nouveau genre d'éloquence qu'a créé la radio où, plus encore que dans la chaire, il est difficile de rester en contact avec un auditoire invisible et apparemment insensible. Les textes d'Ecriture et de liturgie y sont entremêlés de vers et de « pensées ». L'auteur interroge son auditoire, s'excuse auprès de lui... A deux reprises, il imagine un dialogue pour insuffler la vie à son discours.

Parfois, sur le plâtre nu du studio, ses auditeurs ont dû voir se dessiner une chaire de cathédrale où prêchait un apôtre aux accents de grande éloquence. Ecoutez: « Avoir été unis toute une existence, et s'être aimés, avoir été un père, une mère, et s'évanouir comme une ombre! Pouvons-nous croire à une telle faillite de l'amour? Je n'y crois pas quant à moi, parce que mon cœur de fils et de frère proteste de toutes ses forces. Je n'y *veux* pas croire, et, Dieu soit loué, je n'y peux pas croire, parce que ma foi, notre foi catholique, mes Frères, m'interdit cette désespérance ». (page 43)

Jeunes gens qui rêvez de fonder un foyer; vous, leurs aînés qui venez de vous y asseoir; et les autres, plus vieux, afin de vous ressaisir s'il y a lieu, ces causeries radiofusées et imprimées sont pour vous. Lisez-les, et en refermant le volume vous entendez encore tinter à vos oreilles ces paroles du prélude: « Une famille unie est une si grande chose qu'elle donne presque un avant-goût du Ciel ».

J.-M. Lafrance, O. P.

Jeanne GRISÉ. — « Médailles de Cire ». — Poèmes; préface de Alfred DesRochers. — Granger Frères, Montréal, 1933. (1.00)

M. Alfred DesRochers qui a préfacé « Médailles de Cire », annonce une « poésie honnête de facture » opposée à un « relâchement incompatible avec nos traditions nationales et notre catholicisme ». Qu'est-ce à dire ? Faut-il croire notre foi et nos traditions nationales aussi intimement liées à la facture des vers ? Si la tradition est le plus ferme appui des diverses formes de la beauté, le catholicisme est assez puissant pour en prendre de nouvelles à son service, même celles du vers libre, s'il en comporte. Le préfacier admet dans « Médailles de Cire », une foule de péchés véniels contre la versification classique ». La vénialité provient certes de l'inadvertance ou tout au moins du demi-consentement, car la matière grave s'observe en plus d'un endroit; n'ai-je pas relevé trente-deux rimes épithètes donnant lieu forcément à plusieurs chevilles, sans tenir compte des vers qui n'ont rien de la frappe d'une médaille :

« A travers les chemins poussiéreux de la vie »

« Quand la fleur de nos soins par d'autres est cueillie ». (page 25)

Pour le reste, j'abonde dans le sens de la préface de M. DesRochers; c'est dire que je ne mésestime pas le recueil de Mlle Jeanne Gris . A priori, une po tesse n e en 1902 et qui nous offre sous forme de « M dailles », cinquante-sept aspects divers d'une vie int rieure d'essence fine, gracieuse et d licate, ne peut manquer de nous  mouvoir. Si le r ve appara t quelquefois un peu factice, un peu trop r v  pour ainsi dire, rappelons-nous que les « M dailles » sont de cire.

Tout le m rite et toutes les lacunes de cette po sie sont en quelque sorte synth tis s dans les deux premiers quatrains d'une pi ce intitul e : « Soir Triste ». (Page 113)

*Il fait sombre en ma vie, et mon c ur solitaire,
O  la douleur s' veille au choc du souvenir,
A connu cette aurore en f te qu'un myst re
Plus grand que le soleil ouvre sur l'avenir.*

*La voix de l'esp rance en mon  me sereine
Chantait le lent et doux pr lude de l'amour,
Et ber ait sur son aile auguste et souveraine
Les r ves, la candeur et le bleu des beaux jours.*

Je ne discute pas le th me, tous les vrais po tes ont eu le c ur   chanter leurs soirs tristes; mais la premi re strophe contient un vers

qui ne se lit pas en musique :

« A connu cette aurore en fête qu'un mystère ».

Rigoureusement le repos doit se faire après « aurore », mais dans ce cas, pour conserver le rythme, il faut sacrifier le sens avec l'hémistiche suivant :

.....en fête qu'un mystère.

La seconde strophe, par contre renferme un beau et bon vers, d'un son et d'un sens également pleins, harmonieux aussi :

« Et berçait sur son aile auguste et souveraine »

Tout comme dans le premier la césure doit séparer un substantif de son qualificatif, « aurore... en fête », « aile... auguste ». Mais d'où vient qu'ici le repos n'altère ni le sens ni le rythme, alors que dans le premier vers, il faut choisir l'un ou l'autre ? Tout le secret réside dans le choix des assonances et le choix des assonances exige la richesse du vocabulaire et de l'expression poétiques. Chez l'auteur de « Médailles de cire », ce n'est pas le jugement qui est défectueux, pas une seule pièce ne fait injure au bon sens, ce n'est pas non plus, je crois, un sens convenable de l'harmonie et de la cadence, certains sonnets se lisent avec assez d'agrément pour l'oreille ; c'est plutôt l'expression musicale adaptée à la délicatesse du sentiment poétique. Le vers ne doit pas comporter seulement un certain nombre de mots répartis en huit, dix ou douze pieds, mais bien, ce qui est peut-être plus essentiel, un arpegge, un repos et une dominante. L'exigence de l'oreille ne doit jamais rien concéder à la pauvreté du vocabulaire. Le mot ou l'alliance de mots dont dépend la parfaite harmonie d'un vers ou d'une strophe doit être cherché avec autant de soin et attendu avec autant de patience que la rime ; faute de cette recherche, la strophe suivante est gâtée par l'affreux rejet du dernier vers :

*Quand tu seras partie, ô ma verte jeunesse,
Pour ce lointain pays d'où l'on ne revient pas,
Je prêterai l'oreille à d'autres bruits de pas,
Et sur mes yeux, je sentirai d'autres caresses.*

(page 69)

Au bon nombre de jeunes lectrices qui écouteront chanter leur propre rêve dans celui de Jeanne Gris , rappelons simplement que l'auteur ne nous a pas encore livr  ses meilleurs vers ; « M dailles de Cire » n'est qu'un pr lude.

A. Saint-Pierre, O. P.

Table des matières

JANVIER

R. P. P.-M. Gaudrault, O. P. *L'influence des études médiévales sur les progrès de la Philosophie et de la Théologie.* — I.

Rev. Gerald B. Phelan *The teaching of Philosophy in non-Catholic Universities in Canada.*

Hermas Bastien *Sous le signe de l'Or.*

LE SENS DES FAITS. — Regards sur le Moyen-Age, par S. E. M. Arsène-Henry. — Dans l'Ordre: Inauguration du nouvel édifice de l'Angelicum. — Elections. — Nouvel Evêque missionnaire. — Nominations. — Prédications. — Souhaits, par Fra Domenico.

L'ESPRIT DES LIVRES. — Hello: *Pour la direction des Oeuvres de Jeunesse* (M.-D. C.) Beaudoin: *Heures saintes et Amendes honorables* (M.-A. L.) De Lestres: *Au Cap Blomidon* (A. S. P.) Couture: *Notre Vie, notre Douceur, notre Espérance* (F. L.) Bruchési: *Aux Marches de l'Europe* (H. B.) Bernard: *Dolorès* (M.-A. L.) Lagrange: *M. Loisy et le Modernisme* (A. P.)

FÉVRIER

R. P. P.-M. Gaudrault, O. P. *L'influence des études médiévales sur les progrès de la Philosophie et de la Théologie.* — II.

R. P. L. Lachance, O. P. .. *L'Internationalisme actuel.*

R. P. T.-M. Charland, O. P. « *Prædicator graciosus* ».

R. P. Aug. Leduc, O. P. *Bulletin de Droit canonique.*

R. P. A. Saint-Pierre, O. P. .. *Un premier livre de M. Hains.*

LE SENS DES FAITS. — Rédemption des Jeunes par les Jeunes, par le R. P. Labonté. — Dans l'Ordre: Un festival religieux à Bruxelles, par le R. P. Libert. — Nouvelles diverses, par Fra Domenico.

L'ESPRIT DES LIVRES. — Lapierre: *La Musique au Sanctuaire* (G. M.) Dargaud: *Au Cœur de Jésus Agonisant* (A.-M. G.) Lelong: *Chemin de la Croix de Marcel Wolfers* (A. N.) Lusseau et Collomb: *Manuel d'études bibliques* (A. S.-P.) Villanova: *Purgatorium* (M.-M. B.) Fr. Gilles: *Les Croisés Pacifiques* (E.-M. G.) *L'Action nationale* (M.-A. L.)

MARS

- R. P. Arthur-G. Albert, O. P. *Pourquoi « Docteur Angélique ».*
 R. P. Julien Peghaire, C.S.Sp. *L'intellection du singulier matériel chez les anges et chez les hommes.*
 Dom. J. de Vathaire, O. S. B. *Le Carême dans la Liturgie.*
 R. P. T.-M. Charland, O. P. *Un curieux recueil de Thomas de Galles.*

LE SENS DES FAITS. — Associations de capitaux, par le R. P. Lamarche.
 — La Légion de Marie. — Silhouette d'orateur: Le Père Plessis, par le R. P. Couture. — Dans l'Ordre: S. E. le cardinal Frürwirth.
 — Festival religieux à St-Hyacinthe. — Nouvelles diverses. — Avis important, par Fra Domenico.

L'ESPRIT DES LIVRES. — Bastien: *La défense de l'Intelligence* (E. G.)
 Pâques: *Etudes et appréciations* (G.-H. L.) Garreau: *S. Albert le Grand* (A. L.) De Pully: *Le problème de la foi et l'élite cultivée* (A. L.) De Jaer: *Pour une plus belle vie* (A. L.) Mlle Savigny-Vesco: *La princesse Louise-Adélaïde* (J. D.) Johnson: *The secular activities of the German Episcopate* (A. A.) Lelong: *A travers le mal* (H. C.) Lallier: *Le Spectre menaçant* (A. S. P.) *Une âme d'élite* (M.-A. L.)

AVRIL

- Abbé Emile Yelle, P. S. S. . . *Le désir naturel de connaître Dieu.*
 R. P. Aug. Leduc, O. P. . . . *Bulletin de Droit canonique. — Bibliographie.*
 R. P. Thomas Charland, O.P. *Philosophie de l'Amitié.*

LE SENS DES FAITS. — Autour d'une lettre, par le R. P. Saint-Pierre. — Une Société de Philosophie à Montréal. — Dans l'Ordre: Les Confrères-Artistes. — Hommage à S. E. le card. Villeneuve, par le R. P. Lamarche. — La fête et le congé de S. Thomas. — Nouvelles diverses, par Fra Domenico.

L'ESPRIT DES LIVRES. — Dermine: *L'éducation de la personnalité* (E.-M. G.) Neyen: *La force d'âme* (A.-M. C.) Mollien: *La liturgie des Saints* (T.-M. C.) Caron: *La nomination des évêques de Québec sous le régime anglais* (T.-M. C.) Schwertner: *St Albert the Great* (A.-M. R.) Choquette: *Poésies nouvelles* (T.-M. L.) Serent: *De la valeur éducative des Vêpres* (T. C.)

MAI

R. P. Thomas Charland, O. P. *Ni Bossuet, ni Fénelon, mais S. Thomas.*

M. Hermas Bastien *La philosophie de l'esprit.*

M. Henri Prat *La place des industries dans l'échelle des valeurs humaines.*

R. P. A. Saint-Pierre, O. P. . . « *La poésie canadienne-française* ».

LE SENS DES FAITS. — Un jubilé sacerdotal: Mgr Pâquet, par le T. R. P. Forest. — L'écolier russe, par le R. P. Labonté. — Dans l'Ordre: Ordination. — Prédications. — Conférences. — Départ du T. R. P. Provincial, par Fra Domenico.

L'ESPRIT DES LIVRES. — Bélisle: *Initiation pratique à la Bourse* (G. H. L.) Lemaître: *Sacerdoce, perfection et vœux* (R.-M. V.) De Mauny: *Les heures glorieuses du Pavillon des Missions* (L. D. F.) Villier: *Dictionnaire de spiritualité* (H. G.) Bastien: *Témoignages* (M. A. L.) Allaire: *Un curé canadien* (H. C.) Mgr Hiral: *Elévations franciscaines*. — S. Thomas: *Vers la perfection*.

JUIN

Dom J. de Vathaire, O. S. B. *Pour connaître les Pères.*

Chan. A. Garnier *Jeunes filles modernes... pourquoi pas?*
— I.

R. P. A. Saint-Pierre, O. P. . . *Le coq et le prédicateur d'après les Anciens.*

LE SENS DES FAITS. — Lettre encyclique aux Tertiaires séculiers, par le Rme P. Gillet. — Réflexions sur Dante, par S. E. Mgr Casulo. — Dans l'Ordre: Nouveau Consulteur diocésain. — Nouveau Prieur. — Prédications. — Conférences. — Départ pour le Japon. — Retraites fermées, par Fra Domenico.

L'ESPRIT DES LIVRES. — Poulet: *Histoire du Christianisme* (T.-M. C.) Saint-Amant: *Un coin des Cantons de l'Est* (T.-M. C.) Mlle Psichari: *Ernest Psichari, mon Frère* (L. D. F.) William: *Das Leben Jesus* (L. D. F.) Guerrin: *La mort du Christ* (L. S. F.) Janvier: *L'âme dominicaine* (H. C.) Autres publications.

JUILLET-AOÛT

Mgr J. Bearzotti *L'inspiration religieuse de la Divine Comédie.*

Chan. A. Garnier *Jeunes filles modernes... pourquoi pas?*
— II.

R. P. Antonin Lamarche, O. P. *Au sortir des Etudes.*

- LE SENS DES FAITS. — Le centenaire du Mouvement d'Oxford, 14 juillet 1833-1933, par le R. P. Saintonge, S. J. — Dans l'Ordre: Le Frère Benjamin. — Retours d'Europe. — Prédications. — Nomination. — Nouvelles diverses, par Fra Domenico.
- L'ESPRIT DES LIVRES. — Gingras: *Du Soleil sur l'Etang noir* (A. S. P.) Lapiere: *Pourquoi la Musique?* (F. A.) Chauvin: *Jeunesse et Liberté* (M. L.)

SEPTEMBRE

- R. P. M.-A. Lamarche, O. P. *A la recherche du rythme perdu*.
- R. P. Benoît Mailloux, O. P. *Droit et Morale*. — I.
- R. P. Louis Lachance, O. P. « *Problèmes philosophiques* ».
- LE SENS DES FAITS. — Pèlerinage artistique en Suisse, par le R. P. Drouin. — Pour « notre progrès intellectuel », par le R. P. Lachance. — Nouvelle étape, par le R. P. Mailloux. — Dans l'Ordre: Division de la Province St-Joseph. — Graduations. — Départs. — Nouveau Conseil de la Revue. — A. S. E. Mgr Emile Yelle. — Nouvelles diverses, par Fra Domenico.
- L'ESPRIT DES LIVRES. — Daveluy: *L'Orphelinat Catholique* (M.-G. P.) Daviault: *Questions de langage* (P. D.) LeGal: *Apprenons à ponctuer* (P. D.) Renaudin: *Assumptio B. M. Virginis* (A.-G. A.) *Anthologie des Poètes canadiens* (A. S. P.) Marion: *Sur les pas de nos littérateurs* (H. B.) Bondroit: *Pour l'embellissement de notre vie*. — Crépeau: *Un Apôtre dominicain aux Etats-Unis*. — Englebert: *Les Apparitions de Beauraing*. — Follet: *Quelques sommets de la pensée indienne* (H. G.)

OCTOBRE

- R. P. Benoît Mailloux, O. P. *Droit et Morale*. — II.
- R. P. Joseph-M. Parent, O. P. *Liturgie et Dogme*.
- R. P. Louis Lachance, O. P. *La vie du Droit*.
- R. P. M.-A. Lamarche, O. P. *Egrappages*.
- LE SENS DES FAITS. — Deux événements sociaux, par le R. P. Lévesque. — Au sujet d'un film religieux, par le R. P. Saint-Pierre. — Dans l'Ordre: Décès du T. R. P. Proulx. — Départ de quatre missionnaires. — Exposition missionnaire. — Prédications, par Fra Domenico.
- L'ESPRIT DES LIVRES. — Lachance: *Le concept de Droit selon Aristote et S. Thomas* (A. P.) Diekamp: *Théologiæ Dogmaticæ Manuale* (P.-M. G.) Lamarche: *Les laïcs dans l'Eglise* (A. B.) Boucher: *Je me souviens* (A. S. P.) Draime: *La Rencontre* (H. C.) Douville: *La vie aventureuse d'Arthur Buies* (H. C.) Thône: *L'Appel suprême du Sauveur* (R. H.) Saint-André: *La technocratie par la démocratie industrielle* (J. P. C.) Autres publications.

NOVEMBRE

Abbé Pascal Potvin *Vieille dette...*

R. P. D.-M. Clark, O. P. .. *Un saint-savant du XIII^e siècle.*

Dom J. Boutry, O. S. B. .. *Bulletin de littérature spirituelle antique.*

Jean Desgranges *Léonard de Vinci.*

LE SENS DES FAITS. — Un soir à Laval, par le R. P. A. Lamarche. — L'Académie St-Thomas d'Aquin: 4^{ème} Session, par le R. P. Gaudault. — Dans l'Ordre: Un apôtre de la vérité, par les RR. PP. Larose et Bissonnette.

L'ESPRIT DES LIVRES. — Cappello: *Tractatus canonico-moralis de Sacramentis* (R. C.) Rumilly: *La Vérendrye, Découvreur Canadien* (T. C.) Lippert: *L'Eglise du Christ* (T. C.) Potvin: *Pour l'amour du grec* (A. S. P.) De Fels: *Vauban* (B. D.) Thamiry: *Les vertus théologiques* (B. V.) Catesson: *Entretiens évangéliques* (L. M. T.) Duplessy: *Cours de religion* (V. D.) Honoré: *Elle... et Toi, jeune homme.* — Ménard: *Catéchisme de la vie religieuse.* — Autres publications.

DÉCEMBRE

R. P. A.-Gusman Albert, O. P. *L'Eucharistie, source de notre vie divine.*

R. P. Th.-M. Charland, O. P. *Noël et l'Épiphanie.*

R. P. Louis Lachance, O. P. *La philosophie chrétienne.*

R. P. Julien Peghaire, C.S. Sp. *Philosophie chrétienne ou Philosophes chrétiens?*

R. P. Ray.-M. Charland, O. P. *Consultation canonique.*

LE SENS DES FAITS. — Un congrès d'Action catholique, par le R. P. Laurin. — Le congrès de l'ACFAS, par M. H. Bastien. — Nouvelles diverses. — Avis important, par Fra Domenico.

L'ESPRIT DES LIVRES. — Boudou: *Actes des Apôtres* (H. D.) Vloberg: *La Vierge et l'Enfant dans l'art français* (J. de V.) Archambault: *Pour un catholicisme conquérant* (T.-M. L.) Mlle Grisé: *Médailles de cire* (A. S. P.) Table des matières.

Encouragez nos annonceurs durant les Fêtes
Renouvelez votre abonnement
Faites-nous des étrennes par la propagande

EN GUISE DE CADEAU

Offrez en guise de cadeau, aux adultes et aux enfants, une ou plusieurs de nos petites banques à domicile revêtant la forme d'un livre.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE A TOUS !

La Banque Provinciale du Canada

GERANT
Edm. Leblanc

SUCCURSALE
St-Hyacinthe, Qué.

ASGRAIN & HARBONNEAU
Limitée

PHARMACIENS EN GROS.

Fabricants Chimistes — Instruments de Chirurgie. —
Instruments pour Dentiste.

30 est, rue Saint-Paul, - - MONTREAL.

Demandez notre Catalogue.

Dominion Blank Book Co.
LIMITED
SAINT-JEAN, Qué.

Manufacturiers de livres à feuilles mobiles,
Livres de Comptabilités reliés.

ENVELOPPES

Notre catalogue vous sera envoyé sur demande.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

Magasin: 401

TELEPHONE BELL

Résidence: 439J

J. D. DESROSIERS

MARCHAND DE CHAUSSURES

pour toute la famille.

Motto: Service — Courtoisie et Qualité.

143, rue Cascades,

ST-HYACINTHE

Je peux vous fournir tout ce qui peut vous être nécessaire
en chaussures et en bas.

AUSSI AGENCE DE RADIOS.

Desmarais & Robitaille Limitée

Ornements d'église et Articles religieux

70 ouest, rue Notre-Dame, Montréal

121, Rideau, Ottawa

95, Chruch, Toronto

Nos maisons d'Ottawa et de Toronto peuvent expédier des vins pour
fins sacramentelles dans toutes les parties de la puissance du Canada.

Téléphonez ou écrivez à

L'ECOLE COMMERCIALE PRATIQUE COTE

rue SAINT-DENIS

120a rue NOTRE-DAME

SAINT-HYACINTHE

ou à

TROIS-RIVIERES

Tél: 654

Tél: 925

pour avoir tous les renseignements concernant notre
COURS COMMERCIAL bilingue — rapide — pratique.

DONAT COTE, Directeur.

Dentiers, Ponts, Obturations
de tous genres.

RAYONS "X"

Ouvrage de première classe
seulement**Dr J.-A.-ERNEST DAIGLE, B.C.D.**

CHIRURGIEN-DENTISTE

Membre du Dispensaire Antituberculeux des comtés de Saint-Hyacinthe
et Rouville.

Spécialité: Chirurgie Buccale, Extraction

Dentiers le même jour sur engagement.

Prix raisonnables

Satisfaction garantie

Ouvert de 9 h. a.m. à 9 h. p.m.

79, rue Saint-Anne,

Saint-Hyacinthe

Téléphone 80

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

BOURSE

pour l'entretien à perpétuité d'un missionnaire
dominicain au Japon (\$10,000)

Le revenu annuel de la Bourse est destiné à l'entretien à
perpétuité d'un missionnaire dominicain canadien qui se dévoue
à l'évangélisation de l'empire japonais.

En la fondant en devient

Missionnaire à Perpétuité

Un Bienfaiteur peut être seul fondateur en versant la som-
me entière.

Plusieurs bienfaiteurs peuvent, en s'associant, contribuer par
leur offrande à cette fondation.

Tout Bienfaiteur peut aussi au besoin se réserver une rente
viagère sur la somme versée, pourvu qu'elle soit d'au moins
\$100.00.

La Bourse pourra porter le nom de son Fondateur ou tout
autre nom à son choix: Bourse de Saint-Dominique, Bourse de
Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, ou encore Bourse, etc...

*"Nous voudrions voir la générosité des catholiques s'intéresser par-
ticulièrement aux oeuvres dont le but est de venir en aide aux Missions"*
(Benoît XV).

Les fondateurs de cette bourse devront s'adresser à

L'OEUVRE DES MISSIONS

COUVENT DES DOMINICAINS

5375, avenue Notre-Dame de Grâce, Montréal.

soit pour en connaître les avantages, soit pour l'envoi
des souscriptions.

THES
EPICES

CAFES
GELEES

CACAO
ESSENCES

Nos 37 années d'expérience sont une garantie pour vous.

J. A. SIMARD & CIE

5 7 est, rue Saint-Paul — — MONTREAL

MONTREAL et NEW-YORK

Tél: MAin 0103

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

La Revue Dominicaine

Canada \$2.00 par année

Etranger \$2.25 —

Avec le Rosaire, 25 sous en plus

Prix de l'unité: 20 sous

Le Rosaire

Bulletin mensuel publié par les Dominicains

CANADA — Distribué par zélatrices 25 sous par année
Envoyé par la poste 35 sous —

ETRANGER — Par zélatrices 40 sous —
Envoyé par la poste 50 sous —
Prix de l'unité 10 sous

*Toute personne ayant recruté 10 abonnements nouveaux
à la "Revue Dominicaine", recevra le onzième gratis.*

Deux messes sont dites chaque semaine aux intentions des Zélateurs, des abonnés, de la "Revue Dominicaine" et du Rosaire.

Nous donnons de jolies PRIMES aux Religieux, aux Prêtres, aux laïques Zélateurs qui nous envoient des abonnés, à l'une ou l'autre Revue.

Toute personne qui nous enverra pour \$40.00 d'abonnements, aura droit à une affiliation perpétuelle, pour elle-même, ou pour une personne qu'elle nous indiquera, à l'Oeuvre du Noviciat des Dominicains du Canada.

PHARMACIE SAINT-HYACINTHE

PLACE DU MARCHE

165 RUE CASCADES

Drogues et médecines de première qualité. — *Spécialité: LES PRESCRIPTIONS.* — Articles de toilette. — Bonbons, Parfums, etc. — Seul endroit où l'on peut se procurer les fameux remèdes "REXALL". Nos articles de caoutchouc sont reconnus supérieurs. — AGENCES: Articles de photographie, le Kodak EASTMAN.

J.-H.-E. BRODEUR, propriétaire

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

Téléphone Bureau: 120

Résidence: 418

J. O. DUPRAS

NEGOCIANT EN

GRAINS, FARINES et GRAINES de SEMENCE

Dépositaire des célèbres farines à pâtisserie

FIVE ROSES et JUBILE

29, rue Laframboise, — — Saint-Hyacinthe



Facteurs d'Orgues

ST-HYACINTHE, P. Q.

Au-delà de 1500 instruments ont été construits par cette
Maison depuis sa fondation en 1880.

ARTHUR LEDOUX

OPTICIEN-BIJOUTIER

YEUX EXAMINES ET VERRES AJUSTES

AVEC SOIN

SAINT - HYACINTHE, P. Q.

LA MAISON

Dupuis Frères

LIMITÉE

sert avec satisfaction la population de Montréal
et de toute la province.

MAGASINS:

865 Est, Ste-Catherine,
Plateau 5151

COMPTOIR POSTAL:

Coin St-Laurent et St-Viateur
CRéscent 3131

TOUT LE MONDE A BESOIN D'ARGENT

Il y a des dépenses prévues: instruction, assurances, souscriptions, vacances, cadeaux. Mais il y a aussi des dépenses imprévues: maladie, accidents, voyages, revers, occasions diverses. Ne vous laissez pas prendre au dépourvu. Quoi que vous ayez, dépensez moins. Ne dissipez pas vos ressources. Le superflu d'aujourd'hui sera peut-être le nécessaire de demain. Mettez de l'argent de côté régulièrement. Ouvrez un compte d'épargne à la

Banque Canadienne Nationale

Actif, plus de 132,000,000.

Succursale à Saint-Hyacinthe

E.-O. DESJARDINS, gérant.

VIENT DE PARAÎTRE

Le Petit Jacques

PAR LE R. P. EMILIEN LÉTOURNEAU, O. M. I.

Volume de 160 pages, illustré, orné de quatre hors-textes. — L'Œuvre de Presse Dominicaine, 5375 Av. N.-D. de Grâce, Montréal.

Vie édifiante d'un enfant qui dès le bas âge inspiré d'un ardent amour missionnaire marcha sur les traces de la Petite Thérèse de l'Enfant Jésus et mourut pieusement à Bélœil le 16 mai 1927.

En vente au prix de 25 sous l'exemplaire, \$2.60 la douzaine, \$18.00 le cent, port en plus, à l'Œuvre de Presse Dominicaine, 5375, Av. N.-D. de Grâce, Montréal, ou à l'Apostolat des Oblats de Marie Immaculée, Chambly-Bassin, P. Q.

IMP. L'ŒUVRE DE PRESSE DOMINICAINE.